

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.2 Etat initial de l'environnement



ARRÊT

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du



SOMMAIRE



PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION	1
1 Les caractéristiques physiques du territoire	5
1.1 Présentation de Hodent	6
1.2 La Topographie	6
1.3 La Géologie	7
1.4 Qualité de l'air	8
1.5 Le Climat	13
1.6 L'eau sur le territoire	15
2 L'environnement naturel	20
2.1 Les zonages réglementaires	21
2.2 Les zonages d'inventaires	25
2.3 Les continuités écologiques	33
2.4 Les bases de données de biodiversité	35
3 L'occupation du sol	37
3.1 La consommation d'espaces	39
4 L'Énergie	41
4.1 Le bilan énergétique du territoire	42
4.2 Production d'énergie	42
4.3 Bilan gaz à effet de serre	42
5 La commune face aux risques	46
5.1 Les risques naturels	47
5.2 Les risques technologiques	51
5.3 Les nuisances sonores	54
Profil environnemental	56





SOMMAIRE



Analyse des enjeux environnementaux

57





Préambule

L'État initial de l'environnement est une analyse synthétique de la situation environnementale sur un territoire donné. Il vise à identifier les principaux enjeux environnementaux sur la base d'une description thématique des grands domaines de l'environnement.

L'état initial de l'environnement est l'élément de base de l'évaluation environnementale et caractérise l'état actuel de l'environnement et potentiellement son évolution. Il fait partie du rapport de présentation et est essentiel pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.





1

LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

1.1 PRESENTATION DE HODENT

La commune de Hodent se situe dans le nord-ouest du département du Val d'Oise, à environ 53 km au nord-ouest de Paris, dont elle fait partie du bassin de vie. Le territoire communal s'étend sur 4.37 km².

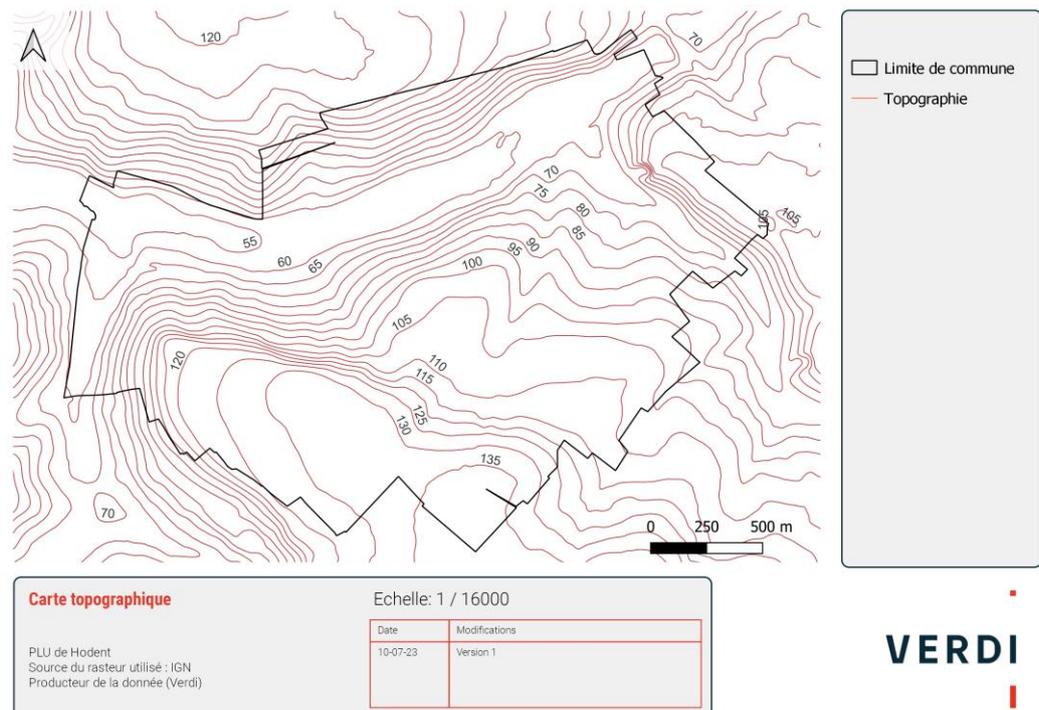
Elle est limitrophe des communes de Saint-Gervais, Magny-en-Vexin, Charmont, Genainville et Omerville. Magny-en-Vexin est le siège de la Communauté de communes (CC) Vexin – Val de Seine dont fait partie Hodent. Elle est également incluse dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR).

En 2020, la commune de Hodent compte 213 habitants.

1.2 LA TOPOGRAPHIE

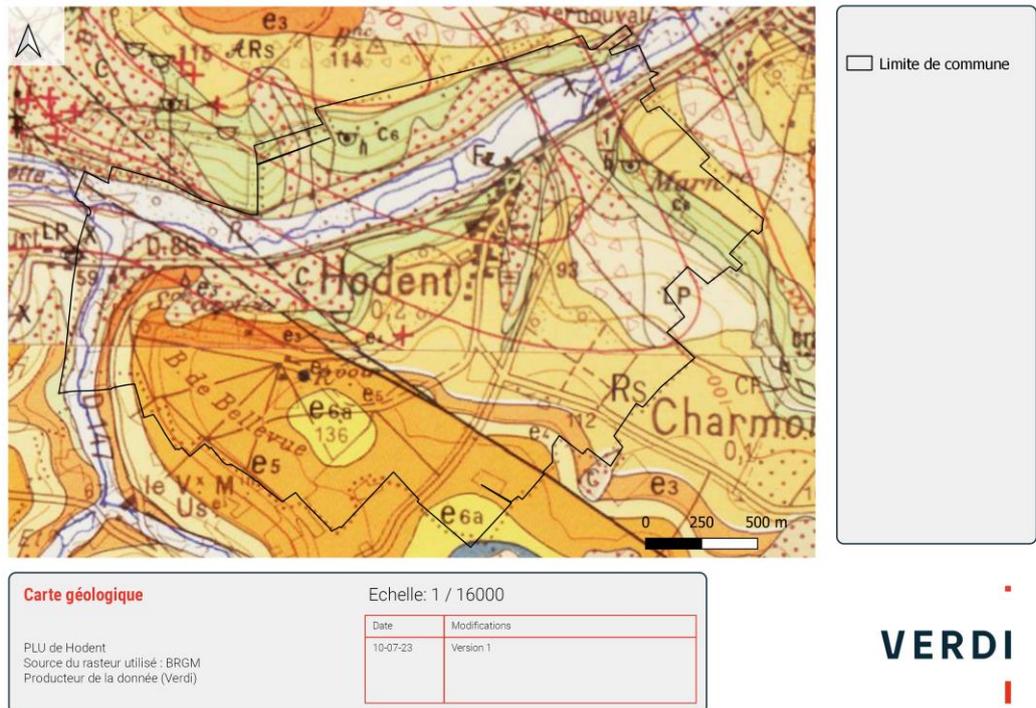
Le paysage de la commune est principalement marqué par un contexte rural. Le bourg central est entouré d'espace agricoles et de forêts qui constituent la majorité du paysage de la commune.

Le point le plus haut de Hodent est de 135 m NGF au sud et correspond au secteur agricole des plaines. Le point le plus bas est de 55 m NGF au nord-ouest de la commune. Il se situe au niveau du pont d'Hennecourt. Ainsi l'amplitude est de 80m.



1.3 LA GEOLOGIE

La commune de Hodent se trouve sur la carte géologique n°125 de Gisors (1/50000) du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière). Les principales formations affleurantes rencontrées sur le secteur sont les suivantes :

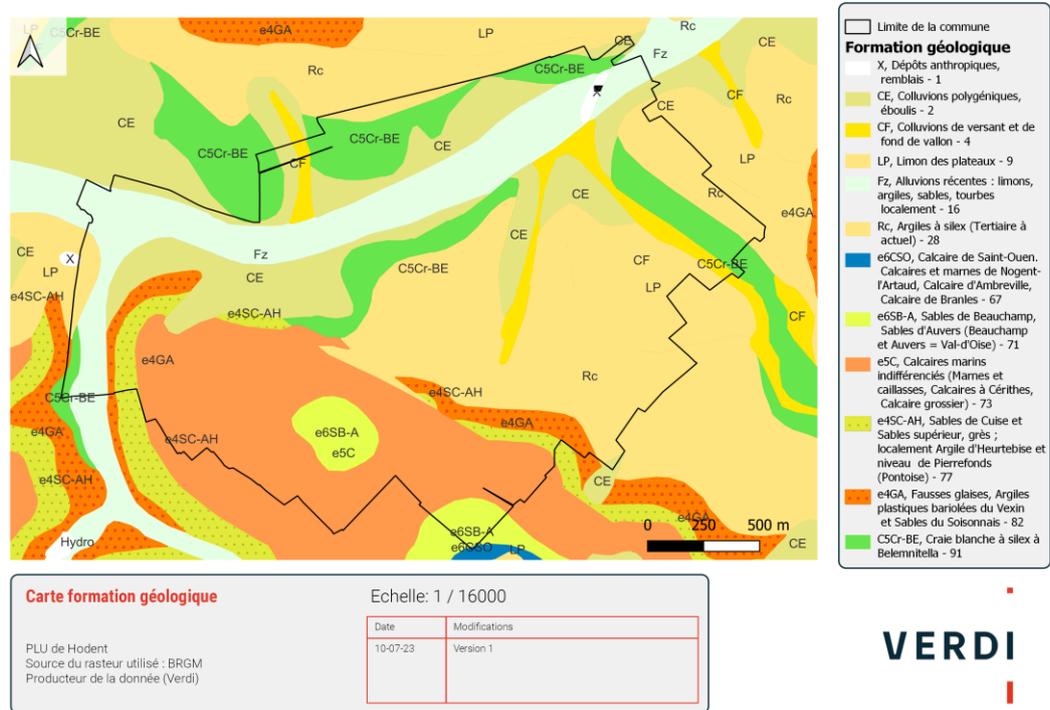


Le bourg de Hodent s'est développé sur des colluvions polygéniques (CE) que l'on retrouve sur les deux rives du cours d'eau. Sur les rives du cours d'eau, on retrouve des alluvions récentes composées localement de limons, d'argiles, de sables ou de tourbes. La couche X correspond aux dépôts anthropiques, remblais composés d'ordures ménagères et industrielles, boues de distillerie.

Sur chaque versant du cours d'eau, on retrouve des colluvions de versant et de fond de vallée (CF). Ces colluvions sont bordées par un sol de craie blanche à silex à Belemnitella (C5Cr-BE) puis d'argile à silex (Rc) vers les plateaux. Dans la partie Sud-Est du territoire, on retrouve un sol limoneux de plateaux (LP).

Sur les pentes Sud-Ouest du territoire, le sol est constitué de fausses glaises, Argiles plastiques bariolées du Vexin et Sables du Soissonais (e4GA), sur lesquelles s'additionnent des Sables du Cuise et Sables supérieur, grès (e4SC-AH).

Sur les hauteurs, le sol est composé de Calcaires marins, indifférenciés (Marnes et Caillasses, Calcaires à Cérithes, Calcaire grossier) (e5C) et de Sables de Beauchamp et Sables d'Auvers sur les parties les plus élevées.



1.4 QUALITE DE L'AIR

Suite à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996, la surveillance de la qualité de l'air en France a été confiée à des associations indépendantes (AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air). La surveillance de l'air sur le territoire est assurée par Airparif dont les missions sont les suivantes :

- Surveiller l'air respiré par les Franciliens ;
- Comprendre la pollution atmosphérique et ses impacts
- Accompagner les Franciliens et les partenaires d'Airparif

Airparif met à disposition des bilans annuels de pollution au NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} permettant ainsi de connaître la moyenne annuelle de chaque polluant sur un territoire donné. Cela permet de comparer les données aux valeurs réglementaires mais également aux objectifs fixés par la région.

Cependant, il est difficile d'estimer précisément la qualité de l'air à Hodent, car non seulement il n'existe pas de station de mesure, mais les stations de mesures les plus proches se situent à Frémenville (14,6 km) et Cergy (26,9 km).

1.4.1 NO2

Source : ecologie.gouv.fr

« Les oxydes d'azote (NOx) regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Ils sont émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...). La chimie de l'azote (fabrication de nitrate d'ammonium...) ou l'utilisation de produits nitrés dans les procédés industriels (verrière...) sont également des émetteurs. Enfin, l'utilisation des engrais azotés entraîne des rejets de NOx. Les émissions d'origine humaine peuvent localement devenir très largement prépondérantes. [...]

Une fois dans l'air, le monoxyde d'azote (NO) devient du dioxyde d'azote (NO2), gaz irritant pour les bronches et favorisant les crises d'asthmes et les infections pulmonaires. Les personnes asthmatiques et les jeunes enfants sont plus sensibles à ce polluant. »

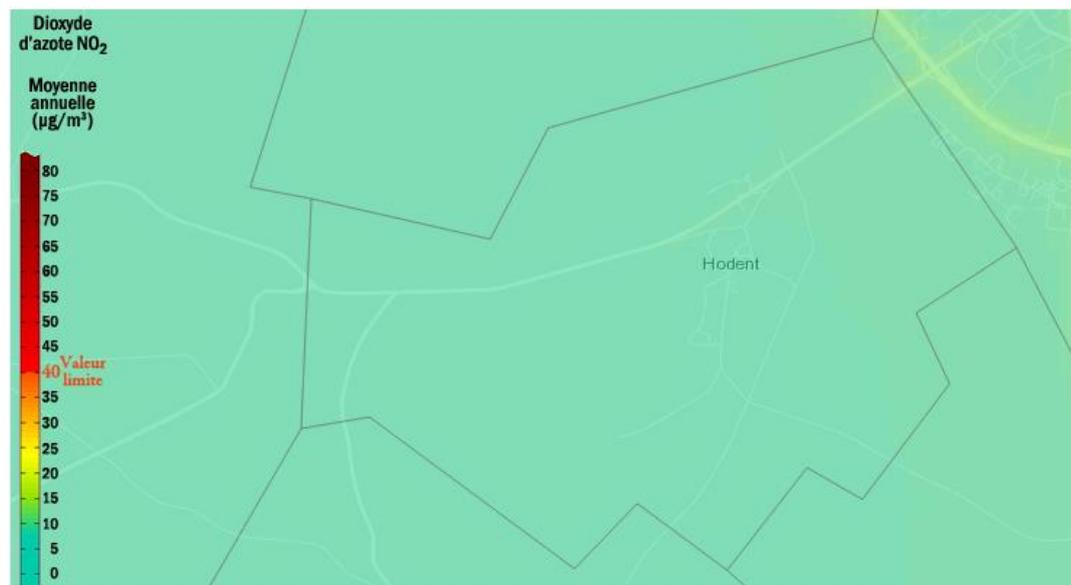


Figure 1 : Concentration moyenne annuelle de NO2 à Hodent en 2022; source: AIR-PARIF

Les concentrations moyennes annuelles de NO2 sont estimées à 10µg/m3 pour la commune. Les données mettent en avant la pollution émise par les axes routiers dont les valeurs dépassent les seuils.

1.4.2 PM

Source : ecologie.gouv.fr

« On distingue :

Les particules primaires, directement émises dans l'atmosphère. Elles sont majoritairement issues de toutes les combustions incomplètes liées aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports. Elles sont aussi émises par l'agriculture (épandage, travail du sol, etc.). Elles peuvent également être d'origine naturelle (érosion des sols, pollens, feux de biomasse, etc.).

Les particules secondaires, formées dans l'atmosphère suite à des réactions physico-chimiques pouvant impliquer le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) ou les composés organiques volatils (COV), voire des particules primaires.

Les particules sont classées en fonction de leur taille :

PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures ;

PM_{2.5} : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans la circulation sanguine.

Les particules sont particulièrement nocives pour la santé. Elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires chez les personnes sensibles et sont associées à une augmentation de la mortalité (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Par ailleurs, elles sont responsables des salissures présentes sur les bâtiments et monuments. »

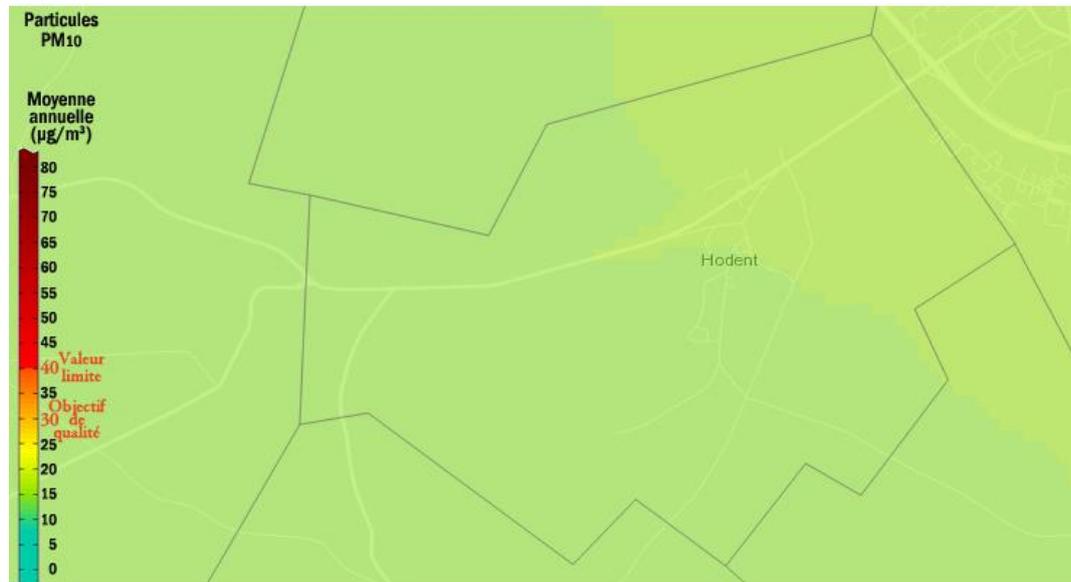


Figure 2 : Concentration moyenne annuelle de PM10 à Hodent en 2022 ; source: AIR-PARIF

Sur la commune de Hodent, les concentrations moyennes annuelles de PM10 s'élèvent à 15 µg/m³ et à 9 µg/m³ pour les PM_{2,5}. Ils sont en deçà des valeurs limites.

1.4.3 03

Source : ecologie.gouv.fr

« L'ozone (O₃) est un gaz indispensable à la vie terrestre. Naturellement présent dans l'atmosphère, il forme une couche dans la stratosphère (de 12 à 50 km au-dessus du sol), qui protège des rayons ultraviolets (plus de 97 % des rayons ultraviolets sont interceptés par cette couche). Dans les basses couches de l'atmosphère (troposphère, de 0 à 12 km au-dessus du sol), l'ozone est en revanche un polluant atmosphérique nocif pour la santé humaine, les animaux et les végétaux, à cause de son caractère oxydant.

L'ozone est un polluant secondaire, résultant de transformations photochimiques complexes entre certains polluants comme les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone et les composés organiques volatils (COV). Il est irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux et s'associe à l'augmentation du taux de mortalité durant les épisodes de pollution. Il affecte les végétaux et réduit le rendement des cultures par une perturbation de la photosynthèse. Il contribue à l'effet de serre et à l'oxydation de certains matériaux comme les textiles ou le caoutchouc.

Les épisodes de pollution à l'ozone surviennent principalement durant l'été, lors de situations anticycloniques calmes, ensoleillées et chaudes, avec peu ou pas de vent. Les périodes de canicule sont donc propices à l'apparition de tels épisodes. »

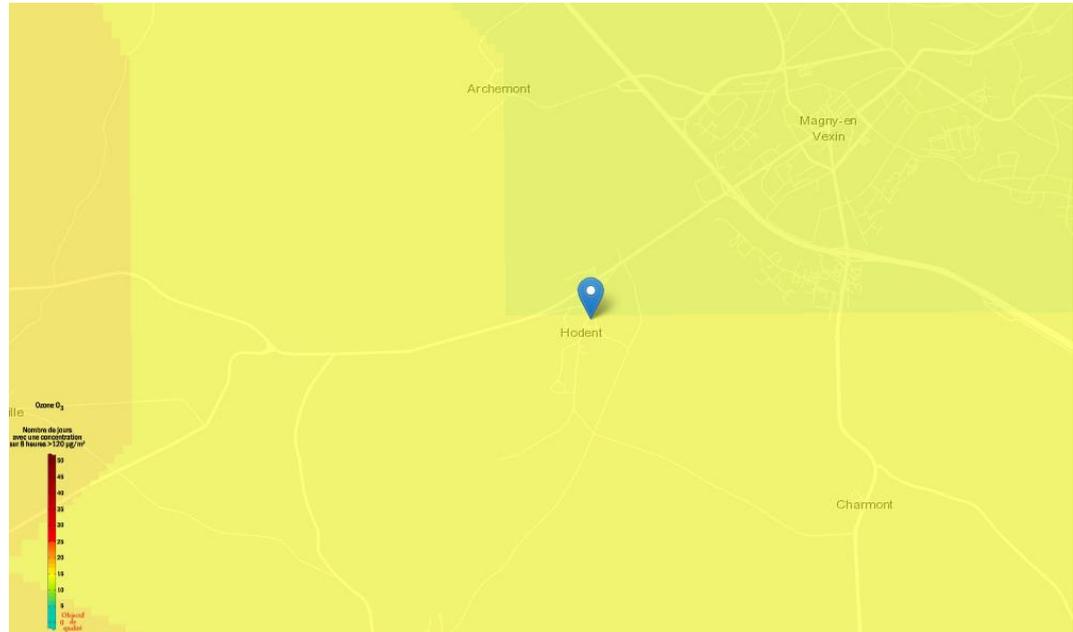


Figure 3 : Nombre de jours supérieurs à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour 8h à Hodent en 2022 ; source: AIRPARIF

En 2022, 15 jours ont connu leurs taux d' O_3 supérieur à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant 8h dans la commune de Hodent. Selon les normes de l'OMS, les valeurs moyennes annuelles recommandées de dioxyde d'azote (NO_2), est de $105 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

La qualité de l'air à Hodent semble cependant se placer généralement au niveau des objectifs de qualité ciblés par l'OMS et l'AASQA.

1.5 LE CLIMAT

source : infoclimat

Le climat de Hodent est selon la classification de Köppen-Geiger un climat océanique (Cfb), dont les caractéristiques sont des hivers doux et des étés frais.

Les données locales sont fournies par la station de Pressagny-l'Orgueilleux qui est la station météorologique la plus proche de la commune de Hodent. Celle-ci se situe à 23km de la commune, dans l'Eure (27).

- La température moyenne annuelle est de 12,5 °C.
- La température moyenne minimum est de 6.9 °C, la plus basse étant en janvier.
- La température moyenne maximum est de 18.1°C, la plus élevée étant en août.

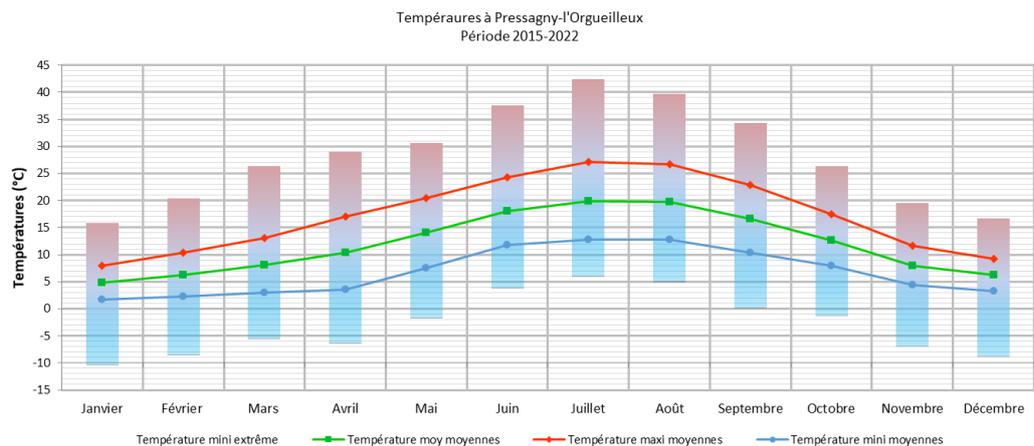


Figure 4 : Données climatiques température 2022 - Station de Pressagny-l'Orgueilleux ; source : infoclimat.fr

La commune semble être, ces dernières années, plus sensible aux aléas climatiques : la commune connaît en 2019 sa température maximale extrême la plus élevée puis en 2021 sa température maximale extrême la plus faible.

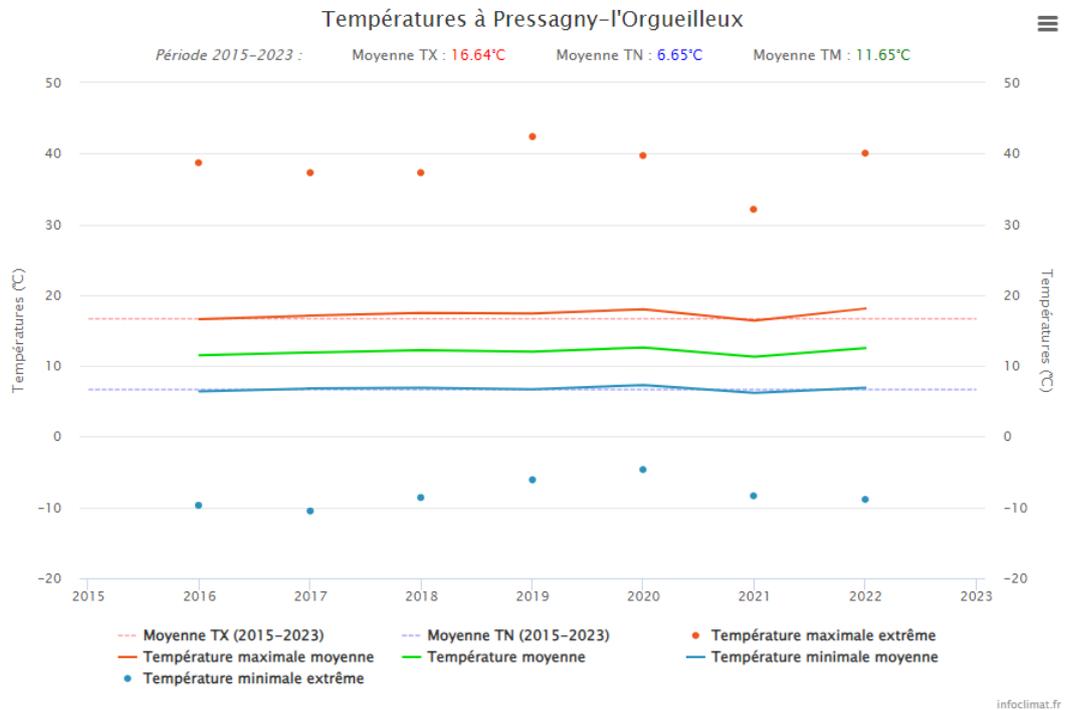


Figure 5 : Données climatiques température 2016-2022 - Station de Pressagny-l'Orgueilleux ; source : infoclimat.fr

Avec un cumul moyen à l'année de 597.97 mm, les précipitations sur la commune de Hodent se situent dans la moyenne annuelle basse sur le territoire national (précipitations allant de 500 mm à 2000 mm suivant les régions) (source : Eaufrance).

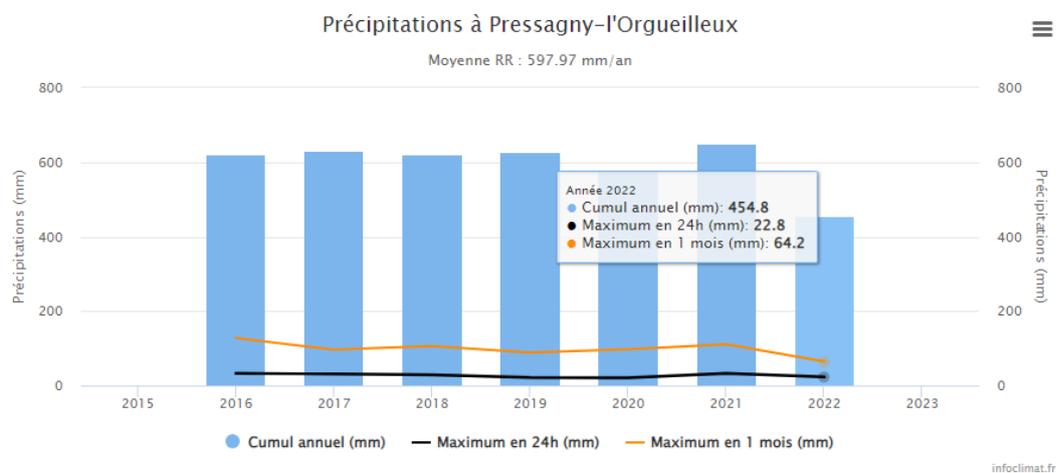


Figure 6 : Données 2016-2022 Données précipitations - Station de Pressagny-L'Orgueilleux ; source : infoclimat.fr

1.6 L'EAU SUR LE TERRITOIRE

1.6.1.1 Le document cadre sur l'eau

La commune de Hodent est concernée par un Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) qui s'impose au document d'urbanisme local.

Le SDAGE du « Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands » (anciennement SDAGE Seine-Normandie), approuvé le 6 avril 2022. Articulé autour de 5 orientations fondamentales qui répondent aux grands enjeux issus de la consultation du public et des assemblées réalisées en 2018-2019. Le SDAGE actuellement en vigueur s'applique sur la période 2022-2027.

Les enjeux :

- Réduire les pollutions et préserver la santé
- Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau
- Anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses
- Concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers
- Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

Les orientations fondamentales :

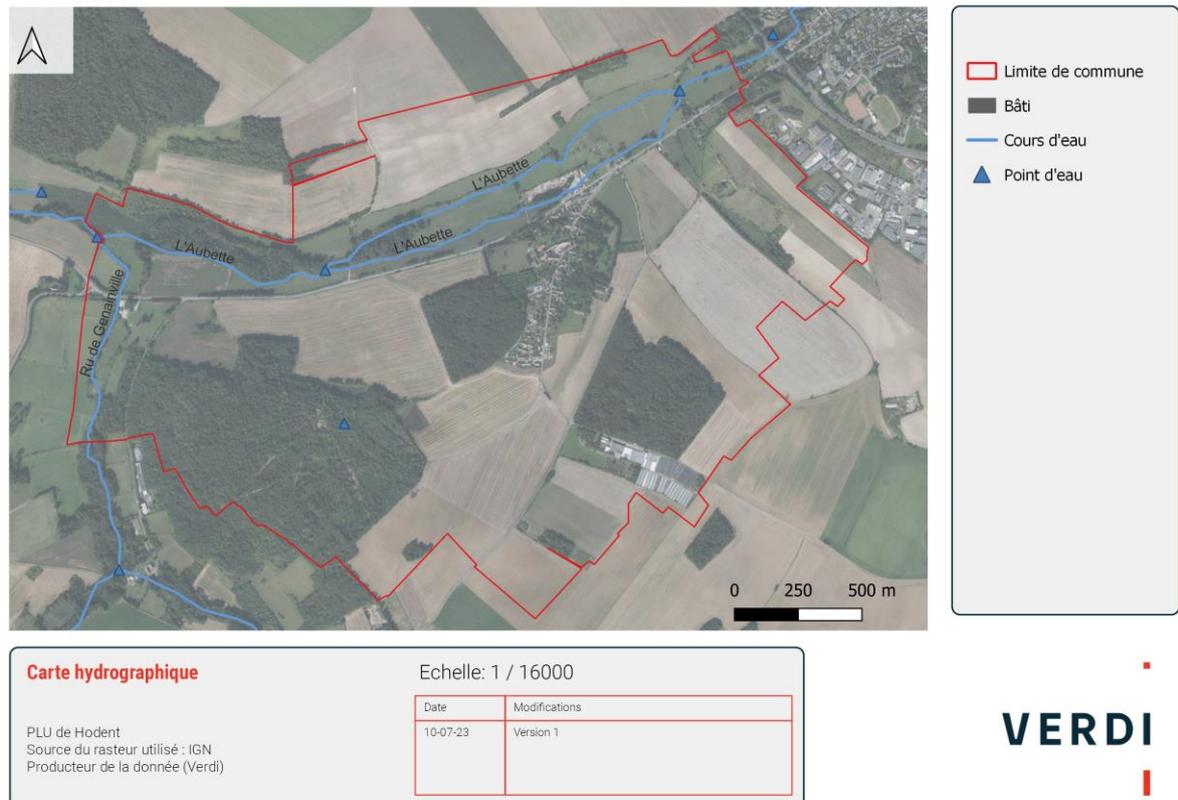
- **OF1** : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- **OF2** : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- **OF3** : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- **OF4** : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux changements climatiques
- **OF5** : Protéger et restaurer la mer et le littoral

1.6.1.2 Le réseau hydrographique

La commune de Hodent est traversée par trois cours d'eau référencés de classe 4 et 6. La classe 4 correspond à un cours d'eau de 10 à 25km et la classe 6 à un cours d'eau inférieur à 5km.

Classe	Nom	Longueur
--------	-----	----------

4	L'Aubette	2.909 km
6	Cours d'eau 01 de la commune de Genainville (Ru de Genainville)	0,894 km
6	L'Aubette (bras)	1.668



L'Aubette prend sa source dans le village de Nucourt et sa longueur est de 15,6 km. La rivière, qui coule dans le nord-ouest du Val d'Oise traverse les communes de Nucourt, Magny-en-Vexin, Hodent, Omerville, Ambleville et Bray-et-Lû. C'est un affluent de l'Epte ainsi qu'un sous-affluent de la Seine.

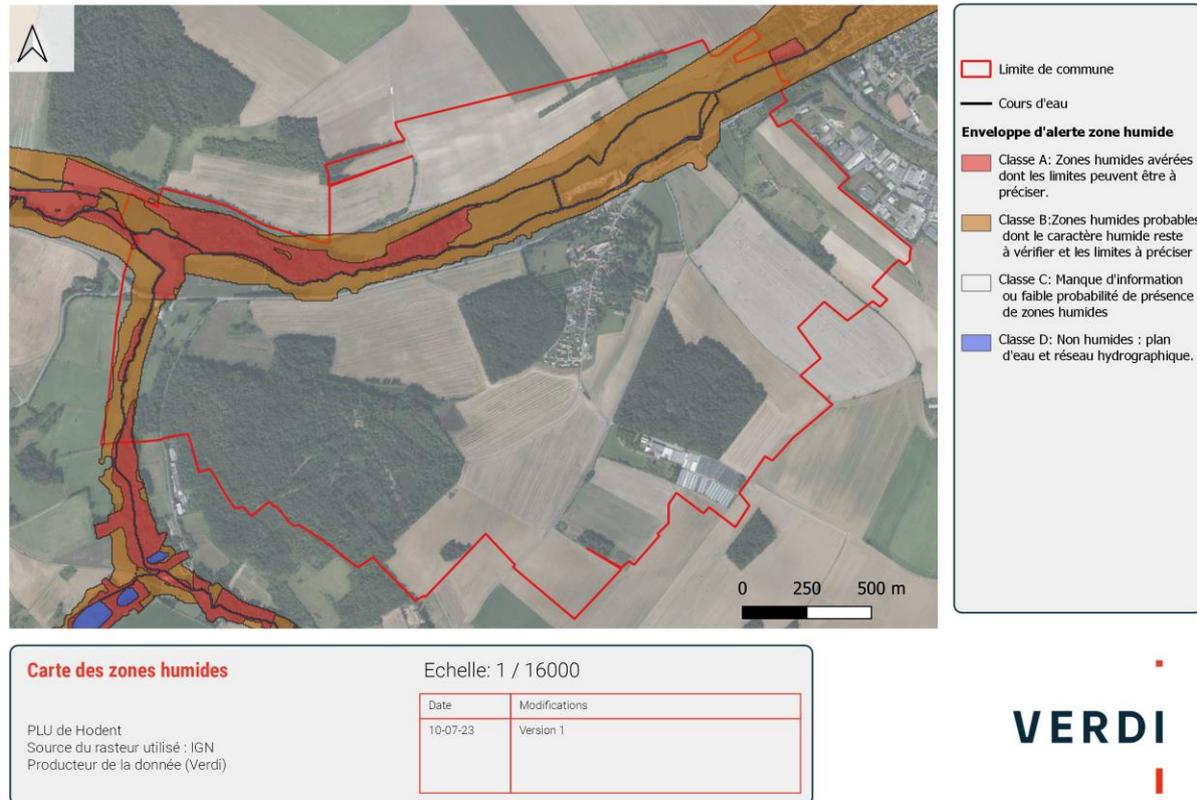
L'entretien des berges de l'Aubette, hors propriétés privées, est à la charge du Syndicat mixte du bassin versant de l'Aubette (SMBVA).

Le ru de Genainville prend sa source entre deux vallons étroits nommées les Vaux-de-la-Celle et reçoit les eaux du ru de préfontaine avant de se jeter dans l'Aubette à la limite de la commune.

1.6.2 ENVELOPPES D'ALERTE DES ZONES HUMIDES DE LA DIRECTION REGIONALE ET INTER-DEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS (DRIEAT)

Les enveloppes d'alerte sont déclinées en 4 classes :

Classe 2010	Classe 2021	Type d'information
1 et 2	A	<p>Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.</p> <p>Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none">• zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)• zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
3	B	<p>Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.</p>
4	C	<p>Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.</p>
5	D	<p>Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides</p>



Les abords de l'Aubette et du ru de Genainville sont classés comme ayant des zones humides avérées aux abords de leurs rives et des zones humides probables sur un périmètre plus large.

Les zones humides sont de véritables berceaux de diversité biologique. La faune et la flore environnante en est dépendante. Elles permettent aussi d'assurer la filtration des eaux et permettent ainsi de réduire la pollution des eaux ou encore les effets des crues.

Les zones humides font l'objet de réglementation visant à les protéger car elles font parties des écosystèmes les plus menacés du monde. Un des enjeux du PLU sera donc de s'assurer de leur préservation.

1.6.3 MASSES D'EAU SOUTERRAINE

La commune de Hodent se situe au droit de deux masses d'eau souterraine.

Code national	Nom	Niveau	Type	Ecoulement
HG107	Eocène et craie du Vexin français	1	Dominante sédimentaire non alluviale	Libre et captif, majoritairement libre

HG218	Albien-néocomien captif	2	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement captif
-------	-------------------------	---	--------------------------------------	--------------------

Les masses d'eau souterraine. ©BRGM



2

L'ENVIRONNEMENT NATUREL

2.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

2.1.1 LES SITES NATURA 2000

Le réseau des sites Natura 2000 est un outil fondamental de la politique européenne de la préservation de la biodiversité. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore :

- La **directive « Oiseaux »**, qui désigne des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- La **directive « Habitats »**, qui désigne des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

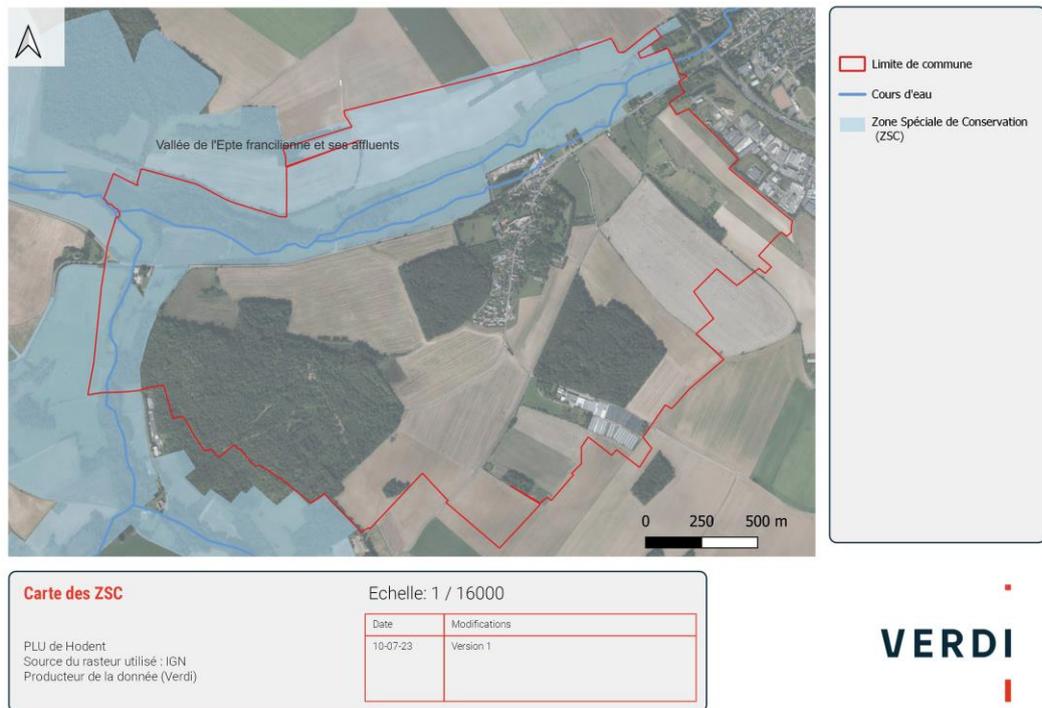
La commune de Hodent est dans l'emprise d'un site Natura 2000 inscrit au titre de la Directive Habitats, qui est la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents (FR1102014). Les principaux habitats que l'on retrouve sont les forêts alluviales et les pelouses calcaires sèches.

Le site constitue une entité écologique de grande importance à l'échelon du bassin parisien présentant des milieux humides et des coteaux ayant conservé leurs caractères naturels. L'Epte et ses affluents sont caractérisés par la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (espèces piscicoles, habitats alluviaux). Les coteaux présentent, pour leur part, un ensemble de milieux ouverts ou semi-ouverts d'une grande richesse écologique mais aussi paysagère.

Code	Nature	Superficie (ha) (%de couverture)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	216,35 (5,81 %)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	166,02 (4,46 %)
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	151,22 (4,06 %)

Les principaux habitats du site Natura 2000. ©INPN

Ce site est menacé par la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles extensives, par les travaux de drainage, de remblaiement, de profilage des berges. Les risques de pollution et d'eutrophisation des milieux aquatiques sont aussi à prendre en compte (Source : INPN).



A Hodent, la ZSC se situe dans la vallée de l'Aubette et du ru de Genainville et s'étend sur la rive droite de l'Aubette, sur la partie nord de la commune.

2.1.2 LES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires regroupant plusieurs communes, ayant volontairement choisi un mode de développement économique et social s'appuyant sur la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager. En 2021, il en existe 58 en France.

La commune de Hodent est située dans le périmètre du PNR du Vexin français. Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares, et soit plus de 50% du département du Val d'Oise. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages. L'intérêt patrimonial du Vexin français réside à la fois dans la diversité des habitats naturels qui y sont représentés, la présence de sites

d'intérêt national et la présence d'espèces végétales protégées et/ou en limite d'aire de répartition. La spécificité du Vexin français réside aussi dans son patrimoine architectural et bâti. Plusieurs styles d'architecture se côtoient et témoignent d'une occupation ancienne et des différentes époques de construction (habitations datant de l'époque médiévale, maisons bourgeoises du XIXème siècle, lotissements...). En 2014, le Vexin français est le premier Parc naturel régional à être labellisé "Pays d'art et d'histoire" par le Ministère de la Culture et de la Communication (Source : PNR du Vexin français).

Selon le code de l'environnement, le rôle d'un PNR est de :

- protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et participer à des programmes de recherche.

2.1.3 LES SITES INSCRITS ET CLASSES

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

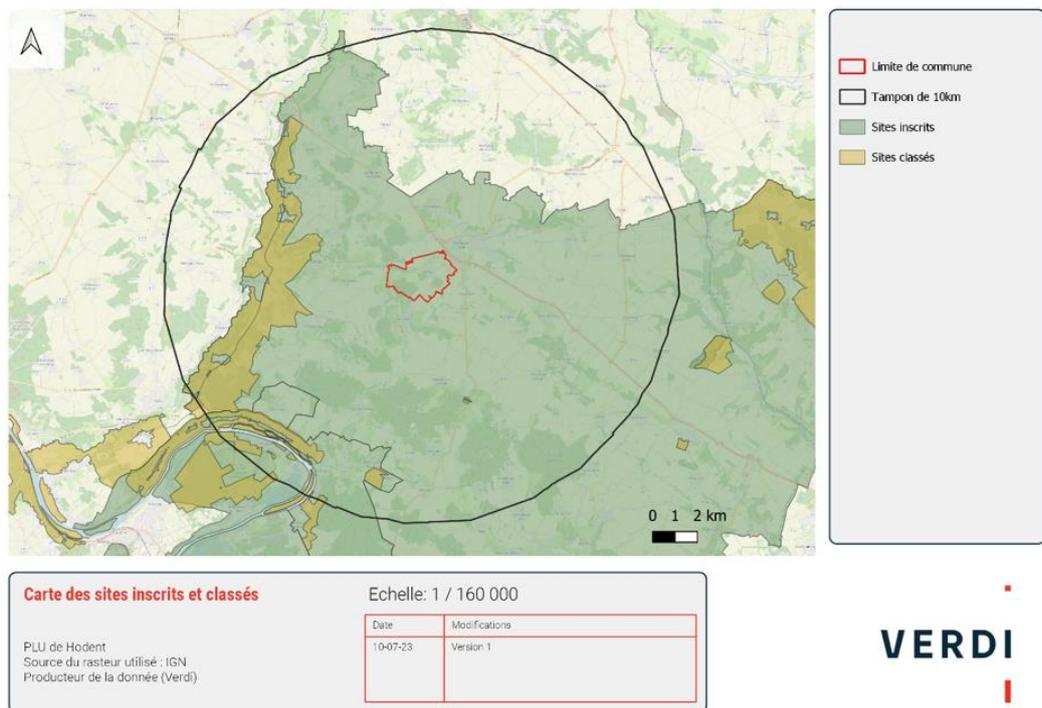
Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Hodent se situe dans un site inscrit qui est le Vexin français. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. Le site inscrit du Vexin français représente le plus grand site inscrit de France (environ 50 000ha). L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) émet un avis simple, avis qui ne s'impose pas à l'autorité compétente qui délivrent les autorisations d'urbanisme, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme, qui doit être suivi par l'autorité compétente.

A moins de 10 km à proximité de la commune, on recense le site classé de la vallée de l'Epte. Formant la frontière historique entre le Vexin français et le Vexin Normand, la vallée de l'Epte est composée de sept unités paysagères principales :

- une vallée amont étroite et bocagère entre Neuf-Marché et Gisors

- le coude de Gisors, site urbain stratégique
- la vallée pittoresque autour de Giverny
- un fond de vallée en zone inondable
- une implantation de villages groupés aux débouchés de talwegs et en piémont de coteau
- une partie sous pression urbaine liée à sa proximité avec l'IDF



2.2 LES ZONAGES D'INVENTAIRES

2.2.1 LES ZONES NATURELLES D'INTERETS ECOLOGIQUES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le ministère de l'environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt, et les a regroupées sous le terme de Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels et/ou patrimoniaux. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

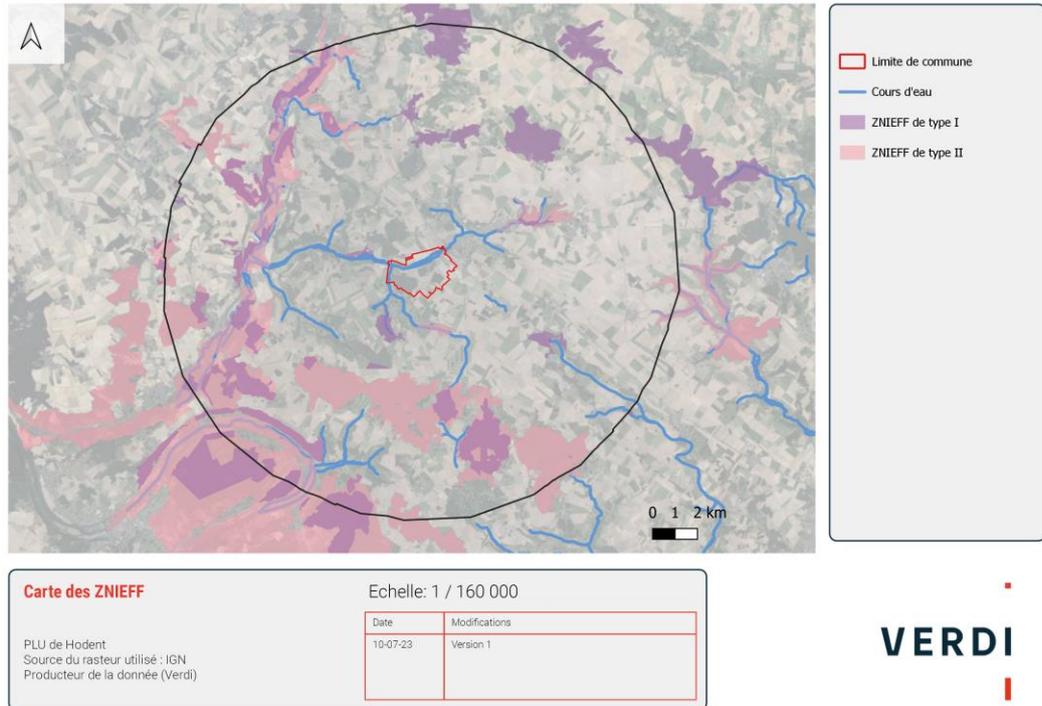
L'inventaire des **ZNIEFF** vise à :

- L'identification et la description des secteurs d'intérêt écologique ;
- Créer un socle de connaissances ;
- Être un outil d'aide à la décision.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- **Type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

Aucune ZNIEFF n'est présente dans l'emprise de la commune. Cependant on retrouve dans un rayon de 10 km autour de Hodent 19 ZNIEFF dont : 10 ZNIEFF de type I et 9 ZNIEFF type de II.



ZNIEFF de type I

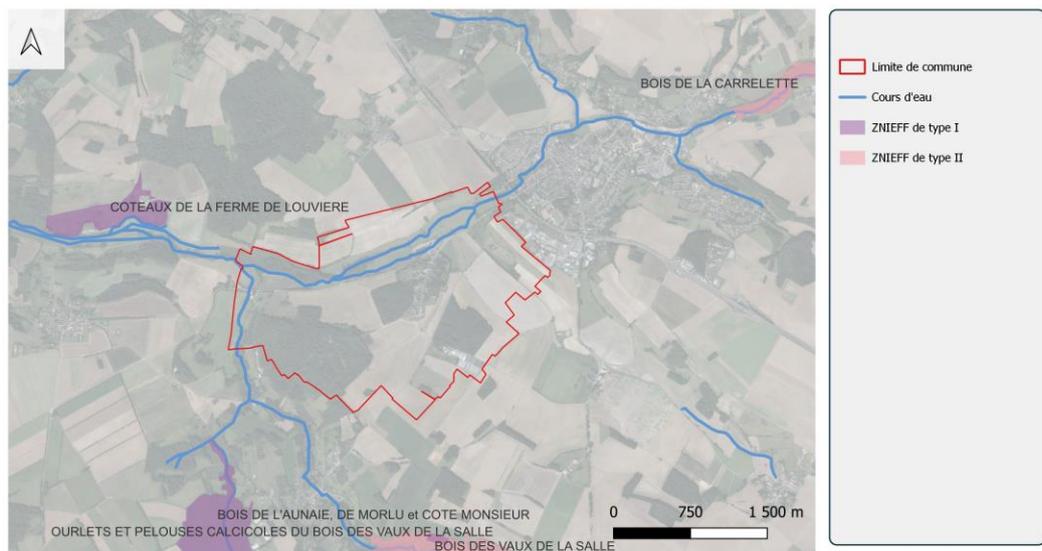
- 1 Prairies humides et pelouses du Bois de Launay et du Moulin de Chaudry à Parnes
- 2 BOIS HOUTELET A MONTJAVOULT ET MONTAGNY-EN-VEXIN
- 3 LE BOIS DES PETITES AULNAIES
- 4 LA CÔTE DE FOURGES
- 5 BOIS DE SAINT-CLAIR-SUR-EPTE
- 6 LE PLIX AUBIN
- 7 LE BOIS DE BAUDEMONT, LA PRAIRIE DE SAINT-RÉMY
- 8 LES MARAIS DE GUERNY
- 9 LE BOIS DE PLEX
- 10 LE PETIT MARAIS ET LE PRÉ DE LA CROIX
- 11 LE BOIS DE BAQUET
- 12 VALLEE DE L'EPTÉ DE BEAUJARDIN A SAINT-CLAIR
- 13 BOIS DES GRANDS PRES
- 14 LE BOIS DE LA GARENNE
- 15 LE BOIS DE FOURS
- 16 GRANGE DES AULNAIES
- 17 LES MARAIS DE GISANCOURT
- 18 LE BOIS DES SABLONS ET LE BOIS DE LA RÉSERVE

19	LA CÔTE MALGRANGE
20	LES PRAIRIES DU BOIS LE HOUX
21	PELOUSE ET BOIS D'ARNET
22	LES COTEAUX DU BOIS DU CHENNELET ET DES LARRIS
23	MARAIS DE FROCOURT
24	LE BOIS DE LA FOLIE
25	CARRIERE DE MAGNITOT
26	LE TALUS DE REQUIÉCOURT
27	CAVITE DU BOIS DU ROCQUET
28	LE COTEAU DE LA SOURCE SAINT-LÉGER
29	LE BORD DE ROUTE DE BUS-SAINT-RÉMY
30	Bois de l'Aunaie, Bois de Morlû et Côte Monsieur à Genainville
31	LE BOIS DES MARTINES
32	CARRIERE DE VILLARCEAUX
33	ABORDS DU BOIS DE MOINERIE
34	COTEAUX DE LA FERME DE LOUVIERE
35	BOIS DU PARC
36	BOIS DU VAL PERRON ET ABORDS
37	VALLON DE CUL-FROID
38	OURLETS ET PELOUSES CALCICOLES DU BOIS DES VAUX DE LA SALLE
39	SOURCES DE L'AULNAYE
40	BOIS DE LA CARRELETTE
41	SOUS LE BOIS DE DERRIERE
42	BOIS DE LA ROCHE
43	BOIS DES RELIGIEUSES - LE MOULIN A VENT
44	COTEAU DE ROCONVAL
45	BOIS ET PELOUSES DE MORVAL
46	PARC DU CHÂTEAU DE THEMERICOURT
47	MARE DE LA GRUE
48	SOURCE DES CHAUMARETS
49	Bois des Garennes et des Frêneaux
50	VAULEZARD
51	ZONE CENTRALE DU BOIS DE CHENAY
52	LA SABLONNIERE
53	PLAN D'EAU DE LAVACOURT
54	HAUTE VALLÉE DU RÉVEILLON
55	VALLÉES DE LA VIOSNE ET DE L'ARNOYE
56	MOLIÈRE DE SÉRANS

57	BOIS DE FRENEUSE ET SABLIERE DE MOISSON-MOUSSEAUX
58	MASSIF BOISÉ D'HÉROUVAL
59	COTEAUX DE LA ROCHE-GUYON
ZNIEFF de type II	
1	BOIS DE LA CARRELETTE
2	BUTTES DE L'ARTHIES
3	BOUCLE DE GUERNES-MOISSON
4	LA VALLÉE DE L'EPTÉ DE GISORS À LA CONFLUENCE
5	VALLÉE DE L'EPTÉ
6	LA CÔTE SAINT-MICHEL ET LE VALLON DU MESNIL MILLON
7	BOIS DES VAUX DE LA SALLE
8	LES VALLONS BOISÉS ENTRE CAHAIGNES ET AVENY
9	MOYENNE VALLÉE DE LA VIOSNE
10	BUTTES SUD DU VEXIN FRANCAIS

Liste des ZNIEFF présentes dans un rayon de 10km autour de la commune. ©INPN

Quatre ZNIEFF se situent à proximité de la commune :



Carte des ZNIEFF		Echelle: 1 / 35 000	
PLU de Hodent Source du rasteur utilisé : IGN Producteur de la donnée (Verdi)	Date 10-07-23	Modifications Version 1	

VERDI

On retrouve deux ZNIEFF de type I :

- Les coteaux de la ferme de Louvière

Commentaire général de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : « *Le coteau de la ferme de Louvière, exposé au sud, présente de nombreuses sources, exurgences au niveau d'affleurements argileux dominés par du calcaire ou des sables calcarifères. Il en résulte une mosaïque originale de bas-marais et magnocariçaies à Mouron délicat, Laîche à épis distans, Orchis négligé et Laîche de maire (ces deux dernières protégées régionales) contrastant avec le reste du coteau, thermophile et sec, comme la pelouses dense au nord de la ferme. Cette juxtaposition de milieux permet, sur le site, la cohabitation d'espèces à préférences opposées, comme par exemple le Criquet marginé et la Mante religieuse.* »¹

La zone est protégée pour ses intérêts patrimoniaux orthoptères, phanérogames, écologiques, faunistiques, floristiques et en lien avec insectes présents. L'intérêt paysager du lieu est aussi souligné.

La zone est identifiée comme subissant des nuisances potentielles liées aux comblements, assèchements, drainages et poldérisations des zones humides, aux traitements de fertilisation et pesticides, aux pâturages, aux fermetures du milieu ainsi qu'aux apparitions de friches dues à l'abandon de systèmes culturels et pastoraux.

- Les bois de l'Aunaie, de Morlu et la Cote Monsieur. Il s'agit d'un ru.

Commentaire général de l'INPN : « *L'intérêt principal de la ZNIEFF est la présence d'une population d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Cette population a pu être classée dans le top 3 des populations les plus importantes d'Île-de-France en termes de nombre d'individus. La reproduction y est avérée par l'observation d'une bonne variabilité des classes d'âge des individus ainsi que par la présence de nombreux juvéniles (représentant au minimum un quart de la population durant la période d'activité de l'espèce). Celle-ci possède donc une dynamique très positive, lui permettant de très bien se porter malgré le fait qu'elle soit complètement isolée en tête de bassin. Ce cours d'eau de tête de bassin versant possède également un intérêt certain pour les populations piscicoles locales, et notamment*

¹ Serge GADOUM, . - 110120037, COTEAUX DE LA FERME DE LOUVIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 22P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110120037.pdf>

pour la truite fario. Cette espèce ne serait apparemment présente (à l'échelle du bassin du ru de Genainville et à l'état sauvage) que sur le ru du Bois de l'Aunaie, et ce d'après les observations réalisées en 2017. »²

La zone est protégée pour ses intérêts patrimoniaux d'habitats, écologiques, faunistiques et en lien avec les poissons et crustacés présents. Son intérêt fonctionnel est justifié pour sa fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, sa zone particulière d'alimentation et sa zone de reproduction.

La zone est identifiée comme subissant des nuisances réelles liées aux pratiques agricoles et pastorales ainsi qu'à la surfréquentation et au piétinement.

Ainsi que deux ZNIEFF de type II :

- Le bois de la Carrelette

Commentaire général de l'INPN : « *La zone comprend des boisements submontagnards riches en fougères dont le Polystic à aiguillons (protégé régional) et le Polystic à fronde soyeuse. La zone abrite également l'Asaret d'Europe (espèce très rare et protégée en Ile-de-France) dans les secteurs de fond de vallon occupés par la forêt riveraine. Le Rôle d'eau niche en fond de vallon dans le secteur de l'ancienne cressonnière et l'Orchis de Fuchs (espèce très rare) occupe également quelques stations de fond de vallée aux abords de l'Aubette. Quelques suintements de sources produisent des tufs. Le Cordulegastre annelé (protégé régional) fréquente le cours d'eau et les zones humides proches. Les preuves de reproduction de cette espèce (exuvies ou larves) sont à rechercher dans la mesure où les habitats présents au sein de la ZNIEFF sont favorables. Les anciennes carrières accueillent en hibernation une faune diversifiée de chiroptères avec des effectifs significatifs dont le Grand Rhinolophe (très rare et en danger critique d'extinction en Ile-de-France), le Petit Rhinolophe (très rare et en danger en Ile-de-France), Le Grand Murin (rare et vulnérable en Ile-de-France), le Murin à Oreilles échanquées (assez rare en Ile-de-France), le Murin de Daubenton (en danger en Ile-de-France), le Murin de Natterer, la Sérotine commune ainsi que des Oreillards et des Murins du groupe Moustaches/Brandt/Alcathoe. »³*

La zone est protégée pour ses intérêts patrimoniaux écologiques, faunistiques, floristiques, odonates, ptéridophytes, phanérogames et en lien avec les mammifères présents. Son intérêt fonctionnel est justifié pour sa fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, sa zone particulière d'alimentation et sa zone de reproduction.

² J.DUCLOS - G.CHEVALIER (AFB) - S.LUCET (DRIEE),- 110620084, Bois de l'Aunaie, Bois de Morlû et Côte Monsieur à Genainville. - INPN, SPN-MNHN Paris, 28P.

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110620084.pdf>

³ Serge GADOUM,- 110020099, BOIS DE LA CARRELETTE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 46 P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110020099.pdf>

La zone est identifiée comme subissant des nuisances potentielles liées à l'entretien des rivières, canaux, fossés et plans d'eaux, à la pêche, à la modification du fonctionnement hydraulique.

-Le bois des vaux de la Salle

Commentaire général de l'INPN : « *L'intérêt du bois des Vaux de la Salle réside dans la mosaïque de milieux ouverts à fermés et thermophiles à très humides qu'il regroupe : bois marécageux ou phragmitaie en fond de vallon, sources tufeuses, et pelouses et ourlets calcicoles plus haut sur les versants qui accueillent la Petite Cigale de montagne.* »⁴

La zone est protégée pour ses intérêts patrimoniaux écologiques, faunistiques, floristiques, hémiptères, et en lien avec les insectes présents. Son intérêt fonctionnel est justifié pour sa fonction de régulation hydraulique.

La zone est identifiée comme subissant des nuisances potentielles liées aux comblements, assèchements, drainages et poldérisations des zones humides, aux traitements de fertilisation et pesticides, aux pâturages, aux fermetures du milieu ainsi qu'aux apparitions de friches dues à l'abandon de systèmes culturels et pastoraux. Des nuisances potentielles sont aussi identifiées en lien avec les coupes, abatages, arrachages et déboisements ainsi qu'en lien avec les plantations, semis et travaux connexes.

2.2.1.2 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles ont été créés en 1976, dans le but de préserver le caractère naturel et les espèces d'un espace menacé. Le Département est compétent pour la création d'ENS d'après l'article L.133-8 du Code de l'Urbanisme :

« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2. »

Pour répondre à ces enjeux (écologiques, préventions des risques, environnementaux et paysagers) le département peut, au regard du code de l'urbanisme :

- Créer des zones de préemptions et mettre en place un droit de préemption sur les ENS.
- Mettre en place des leviers économiques à l'instar de taxes pour financer l'espace naturel sensible.

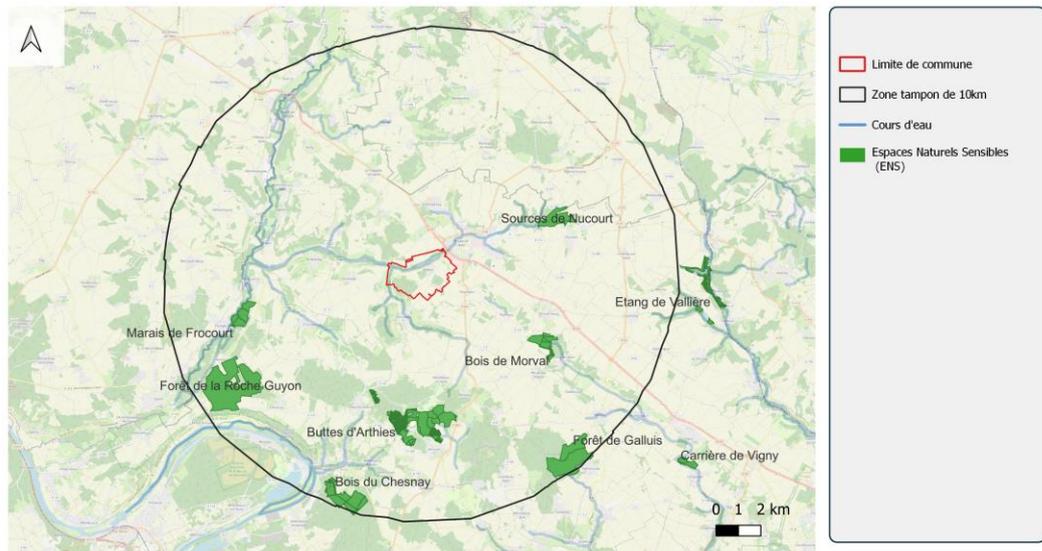
⁴ Serge GADOUM,- 110120039, BOIS DES VAUX DE LA SALLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 28P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110120039.pdf>

- Y appliquer le régime des Espaces Boisés Classés.

Aucun ENS n'est présent sur le territoire de Hodent mais l'extension d'un ENS à proximité est en cours d'étude pour intégrer le bois de la Carrelette. A 10 km à proximité de la commune, plusieurs ENS sont recensés :

Ile-de-France	Hauts-de-France
- Bois de Morval	- Bois Houtelet
- Bois du moulin de Noisement	- Haute Vallée du Réveillon
- Buttes d'Arthies	- Massif boisé d'Hérouval
- Carrière de Vigny	- Cuesta d'Ile-de-France, Bois de la Garenne
- Etang de Vallière	- Cuesta d'Ile-de-France du Vivray à Chaumont-en-Vexin
- Forêt de Galluis	- Sources de la Garenne de Tourly
- Forêt de la Roche Guyon	- Molière de Serans, Molière de Serans-Massif de la Molière
- Marais de Frocourt	- Vallées de la Viosne et d'Amoye
	- Trois sources de Nucourt

Liste des ENS présents dans un rayon de 10km autour de la commune. ©INPN



Carte des ENS

PLU de Hodent
 Source du rasteur utilisé : IGN, OpenStreetmap, DRIEE IDF
 Producteur de la donnée (Verdi)

Echelle: 1 / 160 000

Date	Modifications
10-07-23	Version 1



2.3 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables) (Source : Géoportail)

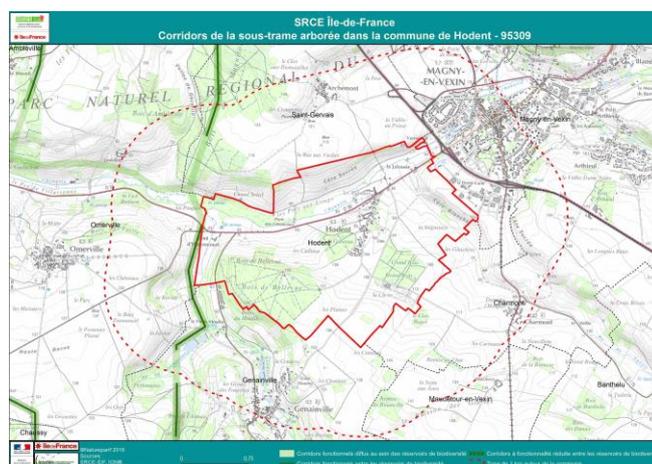
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document de planification régional dédié à la création d'une trame verte et bleue qui vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques

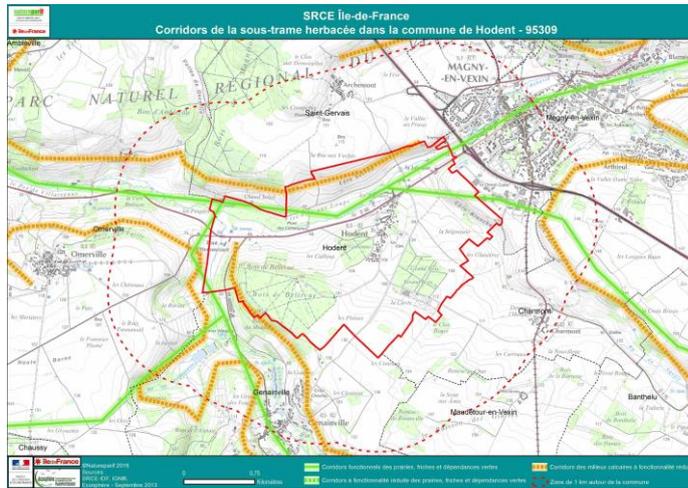
Conformément à l'article L. 371-3 du code de l'environnement, le SRCE comprend un résumé non technique qui a pour objet de présenter de manière synthétique l'objet du schéma, les grandes étapes de son élaboration, les enjeux du territoire régional en termes de continuités écologiques, les principaux choix ayant conduit à la détermination de la trame verte et bleue régionale et une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue (Source : DRIEE Île-de-France).

Le SRCE recense sur le territoire de Hodent :

- 106.9 ha de réservoirs de biodiversité soit 24,1% du territoire communal
- 3.7km de corridors fonctionnels de prairies, friches et dépendances vertes et 2.3km de corridors de milieux calcaires à fonctionnalité réduite
- 3.8 km de cours d'eau et canaux fonctionnels, 230m de cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite et 229m de cours d'eaux intermittents à fonctionnalité réduite inscrits sous les 51,6 ha de corridors et continuum de la sous-trame bleue représentant 11,6% du territoire communal
- 6.8km de lisières agricoles de boisements de plus de 100ha

Le SRCE recense également 2 obstacles à l'écoulement (obstacles de la sous-trame bleue) ainsi qu'une coupure agricole (point de fragilité des corridors calcaires).





2.4 LES BASES DE DONNEES DE BIODIVERSITE

2.4.1.1 Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont définies comme des espèces se développant de manière excessive et nuisible au sein de l'écosystème dans lequel elles ont été introduites. La présence de ces espèces dans la zone géographique considérée est généralement due à une intervention humaine.

Une espèce de faune a été repérée sur le territoire de Hodent :

Il s'agit de l'hydrobie des antipodes ou *Potamopyrgus antipodarum* (Grey, 1843)



Hydrobie des antipodes. ©INPN

2.4.1.2 Les espèces menacées et protégées

Le code de l'environnement prévoit la protection des espèces et des habitats et des arrêtés définissent l'étendue de la protection par groupe faunique et floristique.

De nombreuses espèces sont protégées sur le territoire de la commune de Hodent.

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, 519 taxons ont été observés dont 32 espèces protégées et 23 espèces menacées. La liste complète des espèces protégées présente dans la commune se trouve en annexe du rapport de présentation. Cela représente surtout des espèces d'oiseaux.

Ces espèces sont inféodées aux lisières aux milieux aquatiques.

Un type d'insecte et une espèce végétale, présents à Hodent font l'objet de protection régionale depuis les années 1990 :

Nom du taxon	Nom courant	Dernière observation	Statut
<i>Cordulegaster boltonii</i> Donovan	Le cordulégastré annelé	2008	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale

Zannichellia palustris L.

Zannichellie des marais, Alguette

2011

Arrêté interministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale

Espèces protégées à l'échelle régionale. ©INPN



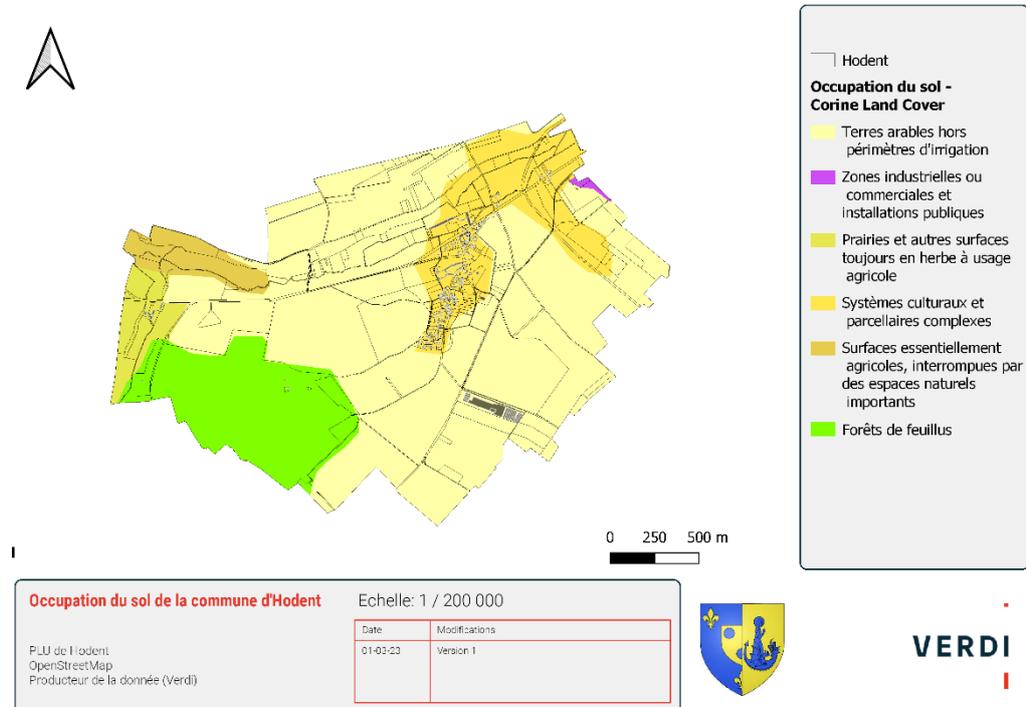
Le cordulégastre annelé et la zannichellie des marais. Source : INPN



3

L'OCCUPATION DU SOL

La commune de Hodent présente une superficie de 443ha. La carte ci-dessous présente l'occupation du sol du territoire communal.



Ces données sont issues de la base de données **Corine Land Cover** de 2018. Il s'agit d'un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes.

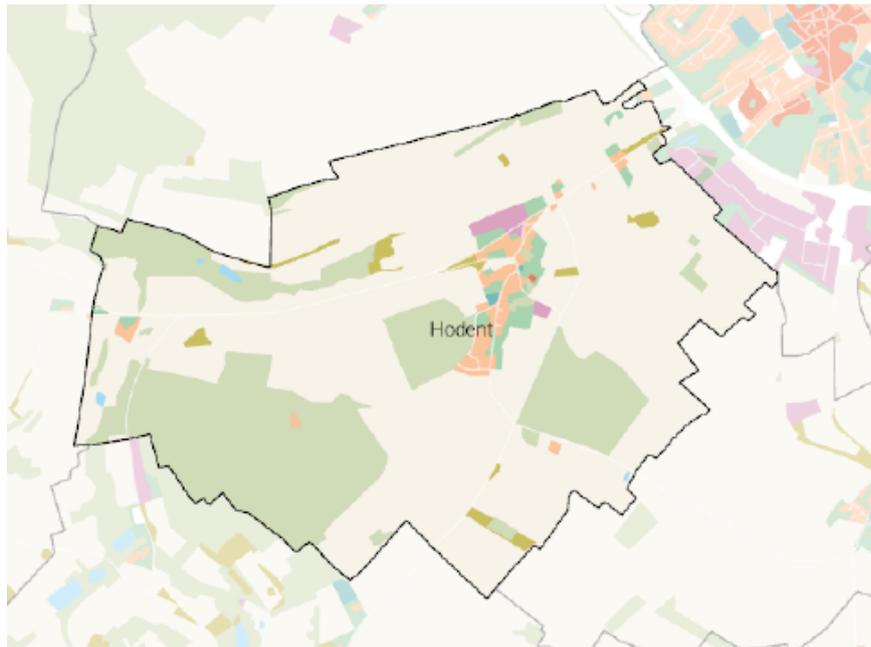
Hodent compte le village de Hodent lui-même et deux écarts : « La Jalousie » et le « Pont d'Hennecourt », ainsi que deux sites d'activités notables : la zone artisanale, et les serres François (activité horticole).

La commune appuie son identité sur un socle à caractère rural. En effet, 85% de son territoire est constitué d'espaces agricoles, 14.7% de forêts ce qui fait un total de 99.7% de surfaces naturelles et agricoles. Ainsi, moins de 0.5% de la surface communale est occupée par une surface urbanisée, majoritairement résidentielle (habitat individuel).

3.1 LA CONSOMMATION D'ESPACES

L'institut Paris région réalise depuis 1982 des inventaires numériques de l'occupation des sols à partir des prises de vues de l'IGN. En 2021 il s'agissait de sa dixième mise à jour. Cela lui permet de comparer les inventaires entre eux et donc de mesurer la consommation d'espaces.

L'évolution de l'occupation des sols est présentée dans le tableau ci-dessous :



Hodent		Surfaces en hectares		
Type d'occupation du sol	2012	2017	2021	
Bois et forêts	118.24	118.75	118.75	
Milieux semi-naturels	6.76	6.25	6.25	
Espaces agricoles	297.08	297.08	296.64	
Eau	0.74	0.74	0.74	
Total espaces naturels agricoles et forestiers	422.82	422.82	422.38	
Espace ouverts artificialisés	7.63	7.63	7.91	
Habitat individuel	9.66	9.66	9.82	
Habitat collectif	0.1	0.1	0.1	
Activités	2.77	2.77	2.77	
Équipements	0.31	0.31	0.31	
Transport	0.0	0.0	0.0	
Carrières, décharges et chantiers	0.01	0.01	0.01	
Total espaces artificialisés	20.47	20.47	20.91	
Total communal	443.29	443.29	443.29	

Occupation du sol de la commune. ©L'institut Paris Région 2021

Entre 2012 et 2021, on observe une faible consommation des milieux naturels et forestiers sur la commune. Effectivement, aucune artificialisation des sols n'est effectuée sur la commune entre 2012 et 2017. Entre 2017 et 2021, la légère tendance à la consommation des sols naturels s'explique par l'implantation de nouveaux habitats individuels et d'espaces ouverts artificialisés. La commune d'Hodent a su conserver ses 99% d'espaces naturels et agricoles depuis 2012.



4

L'ENERGIE

4.1 LE BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Chiffres clés	Consommation (MWh)	%
Résidentiel	1770	21.2%
Tertiaire	480	5.8%
Industrie	0	0%
Agriculture	3820	45.8%
Transport routier	2270	27.2%
Totales	8340	100%

Consommation énergétique par secteur d'activité de Hodent en 2022, non corrigée des variations climatiques. ©ENERGIF-V5

Les trois secteurs d'activités consommant le plus d'énergie pour la ville de Hodent sont le secteur agricole, (45.8%), le secteur des transports routiers (27.2%) et le secteur résidentiel (21,2%). Ces trois postes de dépenses énergétiques consomment à eux seuls quasiment 95% de l'énergie sur la commune.

Chiffres clés	Consommation (MWh)	%
Charbon et produits pétroliers	4110	49.4%
Gaz naturel	2570	30.8%
Electricité	1450	17.3%
Bois	210	2.5%
Totales	8340	100%

Consommation énergétique par type d'énergie à Hodent en 2022, non corrigée des variations climatiques. © ENERGIF-V5

4.2 PRODUCTION D'ENERGIE

La commune d'Hodent n'est pas productrice d'énergie et ne connaît pas de production d'énergie sur son territoire.

4.3 BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

On distingue trois catégories d'émissions :

- **Émissions directes de GES (ou scope 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mo-

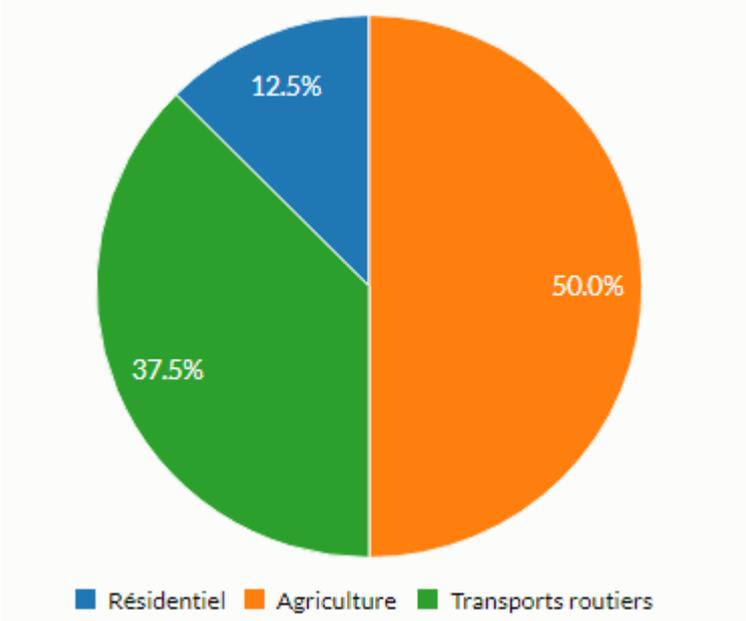
biles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...

- **Émissions à énergie indirectes (ou scope 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou scope 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

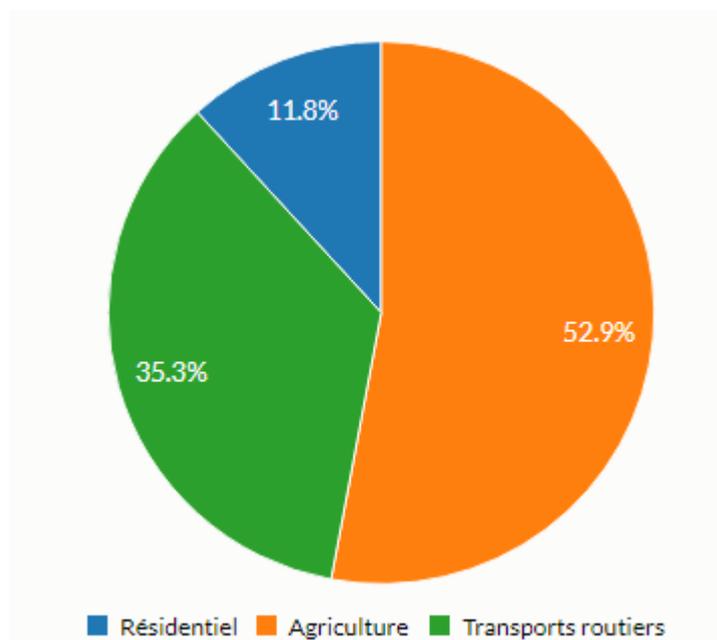
	Commune	Interco.	Département	MGP	Île-de-France
Emissions de GES (Scopes 1 et 2) - périmètre SRCAE (ktCO₂eq.)	1.8	79	3 894	16 936	37 921
Emissions de GES (Scopes 1 et 2) par Pop+Emploi (tCO₂eq./personne)	7.4	3,8	2,3	1,1	1,7
Emissions de GES (Scope 1) (ktCO₂eq.)	1.6	72	3 520	14 345	33 964
Emissions de GES (Scope 1) par Pop+Emploi (tCO₂eq./personne)	6,7	3,4	2,1	1	1,5
Emissions de GES (Scope 1) Production d'énergie (ktCO₂eq.)	0	0,2	135	1 529	2 808
Emissions de GES (Scope 1 et 2) Résidentiel (ktCO₂eq.)	0,2	16	1 120	6 409	11 434
Emissions de GES (Scope 1 et 2) Tertiaire (ktCO₂eq.)	0	5,8	498	4 154	6 619
Emissions de GES (Scope 1 et 2) Industrie (ktCO₂eq.)	0	2,5	213	822	3 551
Emissions de GES (Scope 1 et 2) Déchets (ktCO₂eq.)	0	0	304	1 043	2 043

Emissions de GES (Scope 1et2) Transports routiers (ktCO2eq.)	0,6	37	1 375	3 895	11 773
Emissions de GES (Scope 1et2) Autres transports (ktCO2eq.)	0	2,5	278	443	1 434
Emissions de GES (Scope 1et2) Agriculture (ktCO2eq.)	0,9	15	80	12	757

CO2, CH4, N2O et Gaz fluorés (ktCO2eq.). ©ENERGIF-V5 2022



Emissions de GES SCOPE 1 à Hodent. ©ENERGIF-V5 2022



■ Émissions de GES SCOPE 1&2 à Hodent. ©ENERGIF-V5 2022

A Hodent, la majorité des GES sont émis par le secteur agricole et plus d'un tiers provient du secteur des transports routiers qui traversent la commune.

Concernant la communauté de communes du Vexin-Val de Seine, les émissions sont principalement dues au transport routier, au secteur résidentiel puis à l'agriculture.



5

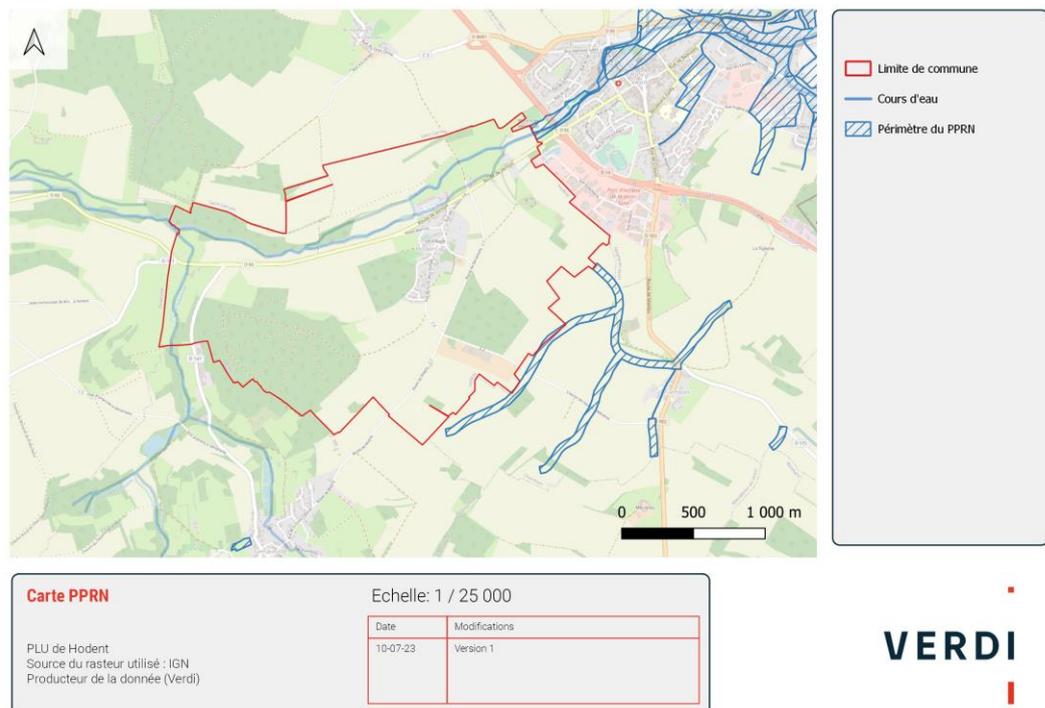
LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

5.1 LES RISQUES NATURELS

Sur la commune de Hodent 3 types de risques naturels sont identifiés.

5.1.1.1 La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



La commune d'Hodent n'est pas concernée par un PPRN.

5.1.2 LE RISQUE INONDATION

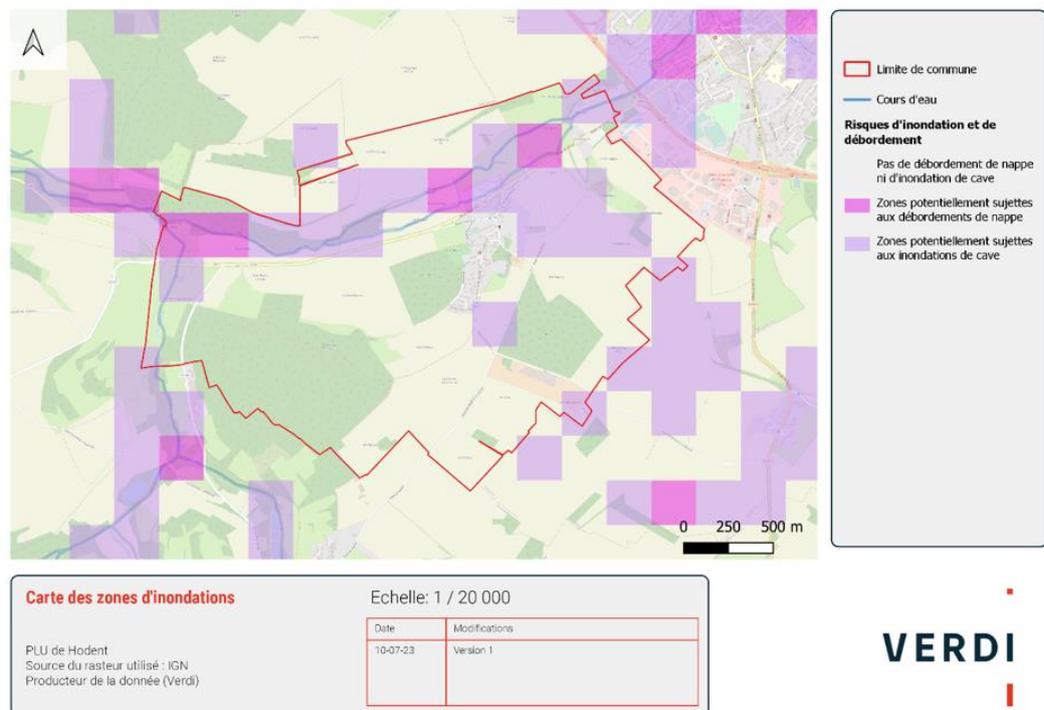
La commune de Hodent présente un risque d'inondation existant.

L'État recense et décide de l'attribution de l'état des CATNAT depuis 1982. Une CATNAT est une catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

On retrouve 2 historiques d'inondations sur la commune :

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Inondations et/ou Cou- lées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9700395A	Inondations et/ou Cou- lées de Boue	04/08/1997	11/10/1997

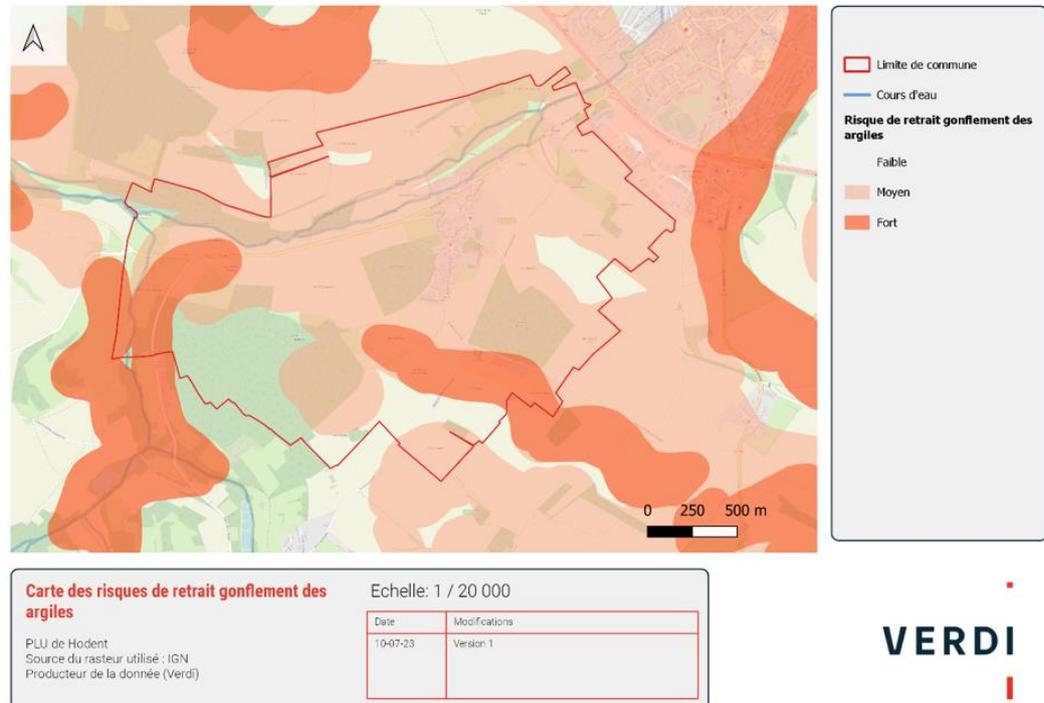
**Historique des mouvements des inondations sur la commune de Hodent. ©Géo-
risques**



La commune est sujette au débordement de ses nappes phréatiques aux abords de l'Aubette. Elle est aussi concernée par les inondations des caves sur les abords des cours d'eau et sur la zone de plateau de la commune, sur sa moitié est.

5.1.2.1 Retrait gonflement des sols argileux

Le retrait gonflement des argiles est un phénomène lié à des modifications physiques brusques du degré d'humidité présent dans les argiles. Les volumes changent, pouvant alors créer des mouvements de terrain. Ces mouvements peuvent endommager les bâtiments (fissuration) et les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. Il est à préciser que le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, tend à accroître ce risque.

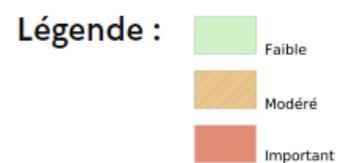
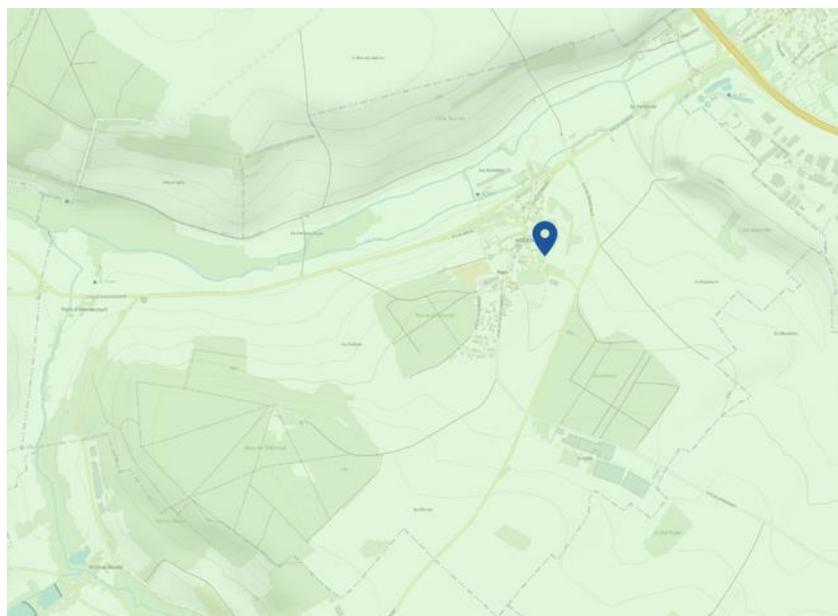


L'aléa de retrait de gonflements des argiles est existant voire important sur certains espaces de la commune tels que les abords du Ru de Genainville et la pente de la cavée sur la partie sud de la commune.

5.1.3 LE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Si le risque est présent sur la commune il reste faible. Ce risque est considéré comme faible sur l'ensemble du territoire français.



Exposition au radon commune de Hodent. ©Géorisques

5.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

5.2.1 POLLUTION DES SOLS, SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ET SITES INDUSTRIELS

Le site Géorisques recense sur la commune :

- ▶ 1 ancien site industrielle ou activité de service sur la commune (BASIAS)
- ▶ Aucun secteur d'information sur les sols de la commune (SIS)
- ▶ Aucun site pollué ou potentiellement pollué sur la commune (Ex-BASOL)

La base de données BASIAS recense les sites industriels, abandonnés ou en activités susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Elle regroupe les données des inventaires historiques régionaux (IHR). La présence d'un site dans cette base de données ne préjuge pas de la présence ou non de pollution des sols.

La base de données BASIAS recense sur la commune 1 site :

N° identifiant SSP	Nom usuel	Adresse principale
SSP3901428	Matthews France, Sté	9 route de Vernon

Base de données BASIAS. ©Géorisques

Les Secteur d'Information sur les Sols (SIS) sont des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, en cas de changement d'usage du site des études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution.

Afin d'assurer une traçabilité et de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués pour permettre de les traiter le cas échéant, le Ministère de l'environnement a créé une base de données anciennement appelée BASOL. Ils sont aujourd'hui qualifiés en tant qu'Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée.

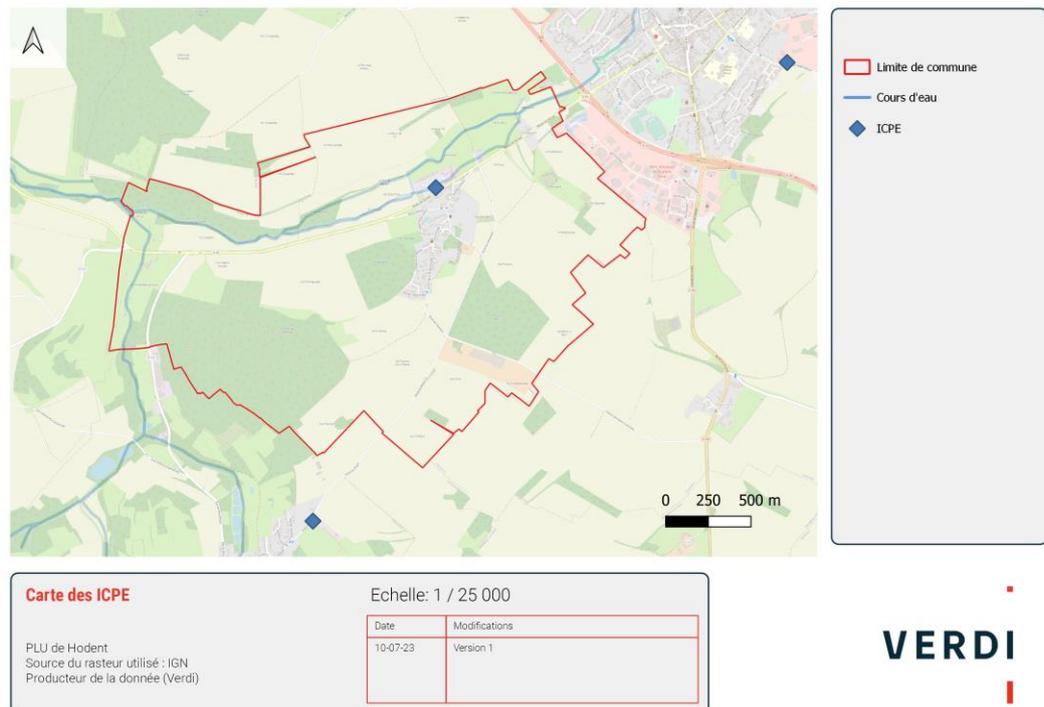
5.2.2 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le site Géorisques recense sur la commune 6 installations classées pour l'environnement. Il s'agit exploitations industrielles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

La liste des ICPE présentes sur la commune en 2022 est reportée dans le tableau suivant :

Numéro d'inspection	Nom établissement	Adresse	Régime en vigueur
100009356	AUBRY Frédéric	9 ROUTE DE VERNON	Autres régimes
100009164	FMK AUTO	9 ROUTE DE VERNON	Autres régimes
100009206	JGM AUTO 95	9 ROUTE DE VERNON	Autres régimes
100009289	LES ATELIERS DE MAGNY	9 ROUTE DE VERNON	Autres régimes
6510231	MATTHEWS FRANCE	9 ROUTE DE VERNON	Autres régimes
100009270	V.L.R	9 ROUTE DE VERNON	Autres régimes

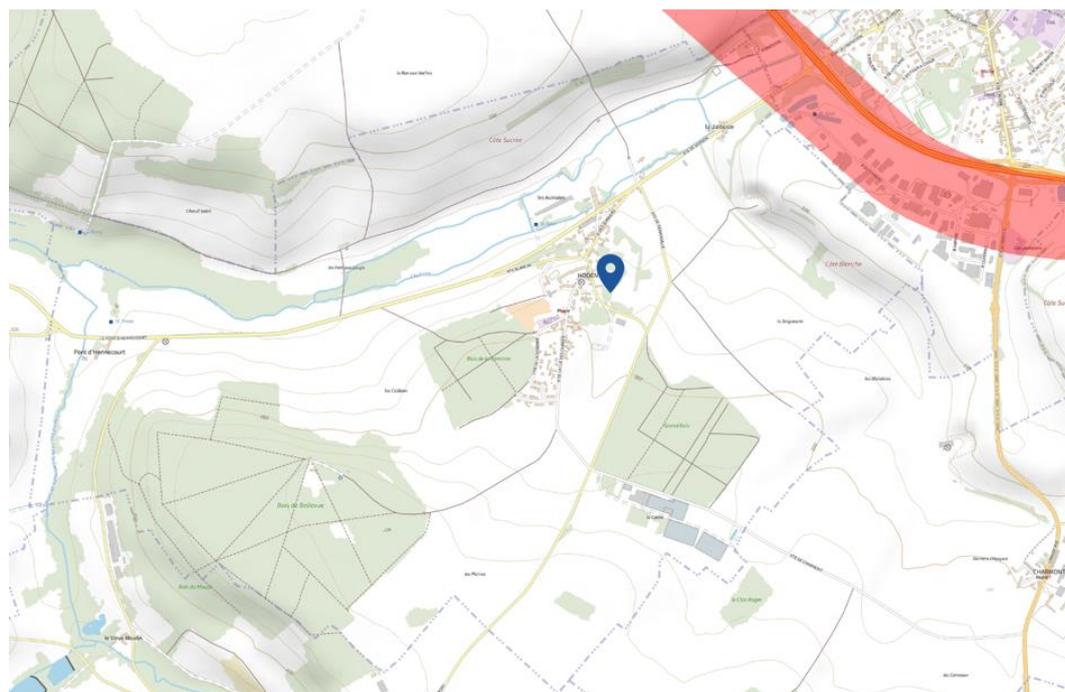
Base de données ICPE. ©Géorisques



Tous ces établissements sont situés dans la zone d'activité de la commune.

5.2.3 LE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Une canalisation de transport de matières dangereuses contenant de l'hydrocarbure se trouve au nord-est de la commune.



Légende :

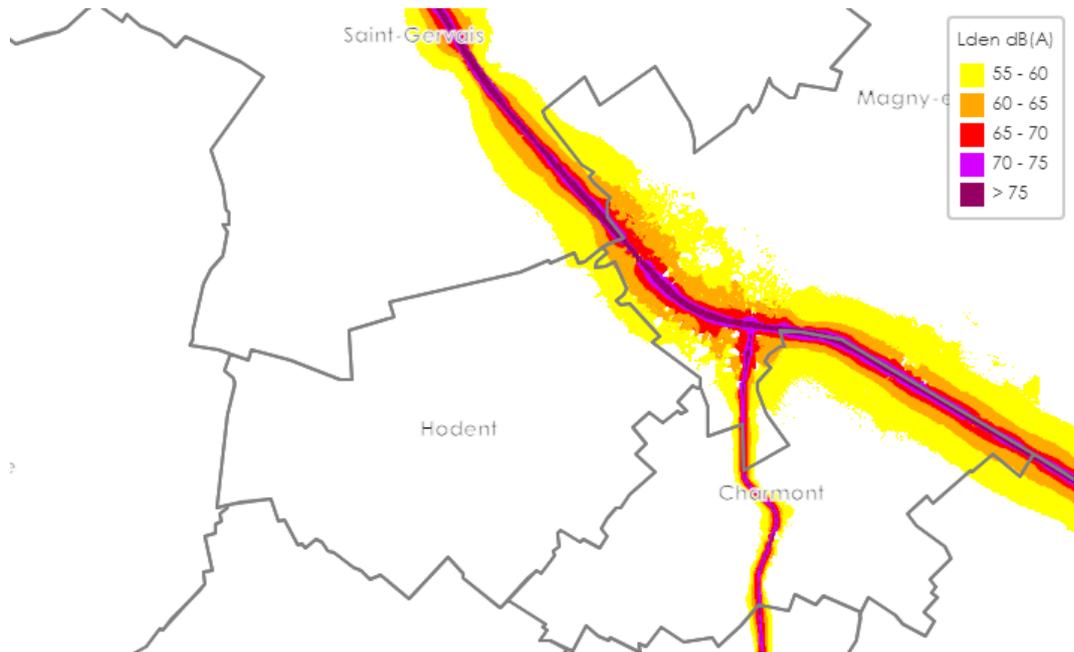
	Produits chimiques
	Hydrocarbures
	Gaz naturel

Carte des canalisations des matières dangereuses sur la commune de Hodent.
©Géorisques 2022

5.3 LES NUISANCES SONORES

Bruitparif est un « centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île de France », Il s'agit d'une association sans but lucratif dont une des missions est l'observation de l'environnement sonore en Île de France. Les valeurs sont données en utilisant l'indice Lden, il s'agit d'un indicateur de bruits cumulés pour une journée complète.

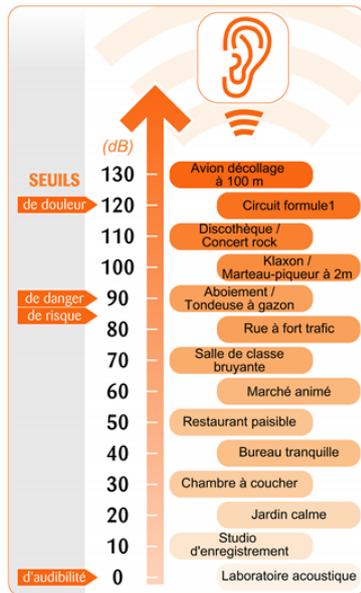
La carte ci-dessous reprend les données de Bruitparif pour la commune de Hodent.



Carte des nuisances sonores sur la commune de Hodent. ©Bruitparif 2022

La commune de Hodent n'est concernée par des nuisances sonores qu'au niveau de la D14 s'établissant sur les communes voisines de Magny-en-Vexin et Saint-Gervais. La partie nord-est du territoire communal est concernée par des nuisances. Celles-ci peuvent aller de 55 à 60 dB(A).

Pour rappel l'OMS indique qu'à partir de 45-50 dB(A) des effets extra-auditifs peuvent se manifester. A partir de 80 dB(A) on atteint le seuil de risque pour l'audition.



> 105 dB(A) : Risques immédiats/ court terme pour l'audition : surdit , acouph nes...

85-105 dB(A) : Risques   moyen/long terme pour l'audition si exposition chronique : pertes auditives

A partir de 40 dB(A) la nuit et de 55 dB(A) le jour : effets extra-auditifs du bruit (fatigue, stress, troubles du sommeil, troubles de l'humeur, troubles cardiovasculaires, troubles des apprentissages, g ne...)

Plusieurs facteurs entrent en consid ration : niveau sonore, fr quence, caract re continu ou intempestif du bruit, dur e d'exposition, sensibilit  individuelle...

Seuil de bruits. ©Bruitparif

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Ce qu'il faut retenir

La commune de Hodent est située au nord-ouest de Paris, au nord-ouest du département du Val d'Oise. Elle se situe au sein du PNR du Vexin Français et est traversée par l'Aubette (cours d'eau de classe 4) et le Ru de Genainville (cours d'eau de classe 6). La commune est constituée d'un bourg central et de deux hameaux appelés « La Jalousie » et le « Pont d'Hennecourt », ainsi que deux sites d'activités : la zone artisanale, et les serres François (activité horticole).

Le sol est composé d'alluvions récentes sur les rives de l'Aubette, de sables sur les pentes et de sols calcaires et sableux sur les hauteurs. La qualité de l'air y est bonne. Le climat du Val d'Oise est de type océanique. La commune de Hodent est confrontée à des températures clémentes et une pluviométrie modérée même les aléas climatiques tendant à s'intensifier ces dernières années.

Hodent est concerné par le SDAGE du « Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ». La commune est concernée par deux masses d'eau souterraines à dominante sédimentaire dont l'écoulement est captif pour l'un et majoritairement libre pour l'autre. Des zones à forte probabilité de présence de zone humide se trouvent aux abords des deux cours d'eau.

Une zone Natura 2000 concerne 14% de la superficie de la commune et protège des espaces forestiers (forêt alluviale et hêtraie) et herbacés (pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuisement sur calcaire). Aucune ZNIEFF n'est présente dans l'emprise de la commune mais quatre ZNIEFF se situent à proximité directe de la commune. Aucun ENS n'est situé sur la commune. La commune est cependant un lieu de traversée inscrit dans la sous-trame verte et bleue et on recense à Hodent de nombreuses espèces menacées et protégées.

Hodent est caractérisée comme une commune très rurale puisque plus de 99% de ses sols sont à dominante naturelle et agricole. A Hodent, l'artificialisation des sols reste très faible.

Les secteurs les plus consommateurs d'énergie et de GES sont le secteur agricole suivi du secteur des transports routier et du secteur résidentiel. L'énergie la plus utilisée est le charbon et les produits pétroliers.

Les risques naturels présents sur la commune de Hodent sont le risque d'inondation, le retrait-gonflement des argiles et le radon.

Les risques technologiques sur la commune sont liés à la présence d'ICPE, d'une canalisation de transport de matières dangereuses et à la pollution des sols par d'anciens sites industriels pollués.

Enfin, si la commune est peu sensible aux nuisances sonores, une importante exposition au bruit est observée sur la limite nord-est de la commune, à proximité de la D14.

Le PLU s'attachera à préserver l'identité de la commune fondée sur son caractère rural, agricole et naturel. Une attention majeure sera portée à la préservation de la biodiversité et à la conservation des écosystèmes présents sur le territoire.

ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Afin d'analyser les enjeux environnementaux, la méthode de la grille AFOM (Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces) a été utilisée.

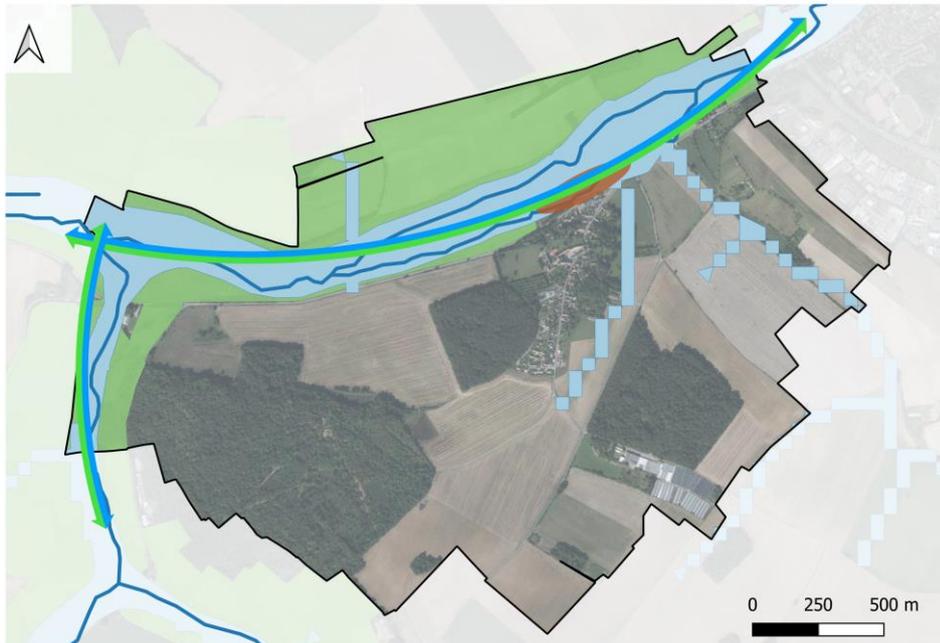
La grille d'analyse AFOM est un outil d'analyse utilisé dans de nombreux domaines. Elle est réalisée en identifiant, d'une part, les forces et les faiblesses d'un objet donné et, d'autre part, les opportunités et les menaces de son environnement.

En urbanisme, cette analyse sert notamment de base à la définition d'une stratégie de développement d'un territoire et/ou d'évaluation de la pertinence ou de l'opportunité d'une action future. Autrement dit ce travail, effectué pour chaque thématique développée dans le cadre du diagnostic, peut être mobilisé pour la définition des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

ATOUS	FAIBLESSES
Présence de deux cours d'eau (l'Aubette et le rue de Genainville) 14% de la commune couverte par une zone Natura 2000 99% du territoire communal est agricole ou naturel Commune incluses dans le PNR du Vexin Français Richesse du paysage Sensibilité environnementale Risques naturels concentrés autour des cours d'eau et très peu sur les espaces d'habitats	Risques naturels et technologiques à proximité de la zone d'activité Nuisances sonores à proximité de la D14 Territoire communal traversant
OPPORTUNITES	MENACES
Dynamique de sobriété foncière déjà bien ancrée Valorisation des espaces naturels, agricoles et de leurs abords Promouvoir les énergies renouvelables	Risques naturels et technologiques qui se superposent sur la zone d'activités Risques de dégradation des zones humides en lien avec les activités économiques



Prendre en compte les risques naturels dans le cadre de l'évolution des activités économiques
Préserver les espaces d'habitats des risques naturels et technologiques
Valoriser les espaces naturels et agricoles
Concentrer le développement de la commune sur l'existant et la densification du tissu urbain pour maintenir le cadre de vie agréable d'une commune rurale



Légende

- Préserver les cours d'eau et les berges
- Prendre en compte les risques naturels dans les constructions
- Préserver et conforter la trame verte et bleue
- Zone d'activité économique

CARTE DES ENJEUX DU TERRITOIRE Echelle: 1 / 16000

PLU de Hodent
 Source du rasteur utilisé : IGN
 Producteur de la donnée (Verdi)

Date	Modifications
29-08-23	Version 1





VERDI